Rapport de l'Observatoire de l'Enfant

A PROPOS DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DANS DES ASSOCIATIONS BRUXELLOISES :

Observations, questions et réflexions

Joëlle MOTTINT
Alix ROOSE
Ecole de Santé Publique, ULB
Commission Communautaire française
Avril 2000

Nous remercions toutes les personnes des associations qui nous ont reçues et donné un aperçu de leur travail. De même, nous adressons nos remerciements à tous ceux et celles qui ont enrichi nos réflexions.

Table des matières

I. INTRODUCTION 5
Encadré : Le Code de qualité de l'accueil : mode d'emploi 5
Quelques mots sur la démarche 5
Une conception de l'accueil des enfants 6
Quelques précisions pour une lecture aisée 7
Quelques précisions à propos du Code de qualité 7
Encadré : Le FESC 8

II. L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE : UN SECTEUR EN ELABORATION 9

L'accueil extrascolaire : par qui ? 10

L'accueil extrascolaire : pour qui ? 12
Nos observations 12
Tableau I : fréquentation moyenne des enfants 13
Tableau II : Classement par âge du public accueilli par les associations 15
Tableau III : pourcentages d'enfants provenant de familles de un, deux ou trois enfants 16
Nos questions et réflexions 16

L'accueil extrascolaire : avec qui ? 18

Un accueil extrascolaire : pourquoi ? 20
Encadré : L'accueil extrascolaire : une super-école ? 21

Un accueil extrascolaire : comment ? 22

III. L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE : DES REALITES DE TERRAIN 26

La participation des enfants 26
Nos observations 26
Nos questions et réflexions 26
Encadré : « On fait des activités, on ne fait pas de la garderie … » 28

La scolarité des enfants 28
Nos observations 28
Les difficultés 28
Les types de réponses apportées 29
Nos questions et réflexions 30

Les « productions » des enfants 34
Nos observations 34
Nos questions et réflexions 35

L'ambiance 35

Espace et matériel 37
Nos observations 37
Tableau IV : locaux et espaces dant les associations disposent … 38
Nos questions et réflexions 40

L'intégration d'enfants ayant des besoins spécifiques : 41
Nos observations 41
Nos questions et réflexions 42

Une garderie avant et/ou après les activités … **42**
Nos observations 42
Nos questions et réflexions 43

Les relations avec les parents **44**
Nos observations 44
Encadré : « Les parents se déchargent de leurs enfants » **45**
Nos questions et réflexions 48

Le personnel **49**
Nos observations 49
La composition des équipes 49
La gestion du personnel 50
Encadré : Les normes d'encadrement du FESC **52**
Nos questions et réflexions 52

Des inégalités et de l'exclusion **54**
Nos observations 54
Nos questions et réflexions 54

Etre subsidié par le FESC : quelles en sont les conséquences ? **56**

IV. CONCLUSION **59**

BIBLIOGRAPHIE **64**

Annexe I : Le FESC : bref historique **65**

Annexe II : liste des associations coordonnées **66**

Annexe III : liste des associations rencontrées et visitées **67**

Index **6867**

I. INTRODUCTION

Ce document fait le point sur le travail réalisé, entre le mois d'août – moment où nous avons été engagée comme coordinatrices - et le mois de décembre 1999, par la Coordination des projets subsidiés par le FESC[1], à l'Observatoire de l'Enfant. Il a pour objectif d'être un instrument de réflexion à plusieurs niveaux sur l'accueil extrascolaire[2] et un outil pour les équipes, notamment dans le cadre du Code de qualité.

Le Code de qualité de l'accueil : mode d'emploi

- Le Code de qualité de l'accueil s'adresse à tous ceux qui organisent de manière régulière l'accueil ou la garde d'enfants de zéro à douze ans.
- Tous ces milieux d'accueil sont tenus de respecter le Code de qualité et de se déclarer à l'ONE, et même - s'ils accueillent des enfants de moins de six ans - de demander l'autorisation de l'ONE pour fonctionner.
- L'objectif du Code de qualité est qu'une base commune existe pour tous les accueils d'enfants. Les thèmes abordés sont diversifiés : égalité des chances, relations avec les parents, expression, participation et autonomie des enfants, socialisation, locaux, temps libre, formation du personnel, groupes d'enfants, vie saine …
- Le Code de qualité se décline en objectifs généraux et en objectifs spécifiques. Les milieux d'accueil sont tenus de respecter tous les objectifs généraux et de choisir un ou plusieurs objectifs spécifiques.
- De manière concrète, les milieux d'accueil doivent rentrer à l'ONE un projet d'accueil avant le 1er juillet 2000. Dans ce projet d'accueil sont consignées des informations relatives au type de garde organisée, au règlement d'ordre intérieur s'il existe, au contexte institutionnel dans lequel s'insère l'organisation de la garde, au mode de fixation de la participation financière des parents, au taux d'encadrement, à la qualification du personnel, à la description des choix méthodologiques ainsi que des actions concrètes mis en œuvre pour atteindre les objectifs généraux, à l' (aux) objectif(s) spécifique(s) choisi(s) par le milieu d'accueil ainsi qu'à ses (leurs) modalités de mise en œuvre.

Quelques mots sur la démarche

Durant ces quelques mois, la Coordination s'est orientée vers un travail d'approche et de connaissance des réalités de terrain d'associations organisant l'accueil extrascolaire à Bruxelles. Il s'agissait des associations coordonnées par l'Observatoire de l'Enfant ainsi que de quelques autres. Pour ce faire, la première étape fut nourrie par des lectures, des

[1] Pour plus de détails sur le FESC, voir encadré p. **Erreur ! Signet non défini.** et l'annexe I

informations de type théorique, relatives aux caractéristiques de l' « accueil extrascolaire », de la problématique du FESC (Fonds des Equipements et Services Collectifs) en particulier sur le territoire singulier de la région bruxelloise.

La seconde étape fut plus pratique et a eu pour objectif de mieux connaître les associations, leurs projets et leurs réalités concrètes. C'est pourquoi nous avons choisi de leur rendre visite sur place, d'être à leur écoute sans canevas de questions préétabli. Nous avons rencontré les promoteurs des projets extrascolaires –et parfois les animateurs, sur les lieux même de leur travail. Et souvent, nous avons partagé quelques moments de l'accueil des enfants.

Dans la plupart des cas, nous étions présentes, les deux coordinatrices ensemble, de façon à avoir un regard croisé sur ce que nous entendions et observions, ce qui garantit une meilleure prise de distance. Le travail s'est fait avec un « journal de bord » qui recueillait tant les informations objectives que nos impressions plus ténues. Au fur et à mesure de nos visites, nous avons engrangé un grand nombre de données, de réflexions et d'impressions ; nos interrogations se sont étoffées et structurées.
Conjointement à ce côté pratique, nous avons continué à lire, à discuter, à rencontrer des personnes-ressources, à nous documenter.

La troisième étape nous amène à réaliser une synthèse qui aboutit à ce rapport. Nous le concevons comme un état des lieux critique des réalités concrètes rencontrées sur le terrain. Il devrait permettre de mieux cerner ce qu'est l'accueil extrascolaire aujourd'hui à Bruxelles : ses caractéristiques générales et quelques éléments des réalités quotidiennes. Toujours dans ce souci d'aller et retour entre la théorie et la pratique, les réalités et leur formalisation, nous avons organisé une réunion avec les groupes coordonnés avant de terminer le rapport. L'objectif de cette rencontre était un échange autour du rapport, afin de valider nos observations et réflexions. Certains thèmes spécifiques y ont été discutés.

Une conception de l'accueil des enfants

Ce rapport est fait d'un aller-retour entre les informations et observations recueillies sur le terrain et les questions et réflexions suscitées par elles. Ces questions et réflexions s'appuient sur une conception de l'accueil qui s'enracine dans des valeurs. Notre conception de l'accueil rejoint celle du Code de qualité qui privilégie l'autonomie de l'enfant, sa

[2] Deux des projets coordonnés par l'Observatoire de l'Enfant organisent également d'autres types d'accueil subsidiés par le

participation et sa place spécifiques dans la société. De plus, nous accordons une grande importance au temps libre de l'enfant, ainsi qu'au jeu, non seulement comme moyen de développer telle capacité ou telle aptitude mais aussi pour le simple plaisir de jouer.

Quelques précisions pour une lecture aisée

Nous avons conçu ce rapport de façon très large : chaque personne peut y trouver aisément ce qui l'intéresse : une prise de connaissance de l'accueil extrascolaire dans l'associatif, un compte rendu de la diversité des pratiques rencontrées ainsi que leurs points communs, des réflexions de type plus pédagogique, les remarques et observations liées à la mise en pratique des exigences du FESC, un rappel pragmatique des articles du Code de qualité, etc.

Ce rapport peut se lire dans l'ordre ou le désordre, les différents thèmes étant abordés indépendamment les uns des autres. Au besoin, des notes renvoient vers d'autres passages plus explicites. Dans le corps du texte se trouvent des encadrés pointant certains thèmes très précis et des réflexions pédagogiques. Des encadrés grisés reprennent des éléments relatifs au FESC. Des tableaux et des graphiques reprennent des données quantitatives. Celles-ci sont représentées dans ce rapport à des fins illustratives et n'ont aucune prétention à la représentativité.

Quelques précisions à propos du Code de qualité

Les thèmes abordés sont souvent mis en lien avec certains articles du Code de qualité de l'accueil. En effet, les milieux d'accueil ont l'obligation de se conformer à ce nouveau Code. Il nous a donc semblé intéressant que notre document propose des pistes de réflexion mettant en rapport les pratiques et les exigences du Code de qualité.

Nous espérons que ce document contribuera de façon pertinente à l'élaboration du secteur de l'extrascolaire.

FESC (accueil d'urgence et accueil flexible). Dans ce rapport, nous ne traiterons que de l'accueil extrascolaire.

Le FESC

Le Fonds des Equipements et Services Collectifs (FESC) est institué au sein de l'Office National des Allocations Familiales pour Travailleurs Salariés (ONAFTS). Il a connu une vie mouvementée[3]. Depuis le Règlement spécial[4] en 1997, ce fonds est défini pour quatre types d'accueil : l'accueil extrascolaire, l'accueil flexible, l'accueil d'urgence et l'accueil d'enfants malades.

Certaines normes sont à respecter pour l'octroi annuel des subsides du FESC. Dans le cas de l'accueil extrascolaire, il s'agit par exemple de :

- communiquer trimestriellement à l'Office un ensemble d'informations sur les enfants, le personnel, leur formation et fonction, un aperçu financier ;
- certifier la preuve de l'accueil d'enfants de travailleurs salariés et assimilés[5] (qui doivent être au moins 60 % du nombre des enfants accueillis) ;
- ouvrir le lieu d'accueil 25 heures par semaine (hormis le week-end) et au moins la moitié des congés scolaires.

Le FESC remet alors :

- des avances trimestrielles dont le solde est remis en fin d'année.
- La subvention est accordée sur la base de l'état récapitulatif de l'année et représente la totalité de la charge salariale et. 80 % des frais de fonctionnement. Le FESC considère que les participations financières des parents complètent les 20 %.

[3] Un bref historique du FESC est en annexe I.
[4] Le règlement spécial est afférent à l'arrêté royal du 19 août 1997 fixant les modalités selon lesquelles le FESC affecte le produit des cotisations perçues à l'octroi de subventions à des projets d'accueil d'enfants âgés de 2,5 à 12 ans et à certains projets d'accueil d'enfants âgés de 0 à 3 ans.
[5] Personnes assimilées : toutes personnes bénéficiant d'allocations familiales pour travailleurs salariés ou percevant des prestations familiales garanties, les enfants de réfugiés politiques ou de travailleurs frontaliers.

II. L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE : UN SECTEUR EN ELABORATION

L'accueil extrascolaire peut être considéré comme cet espace-temps entre l'école et la famille. Jusqu'ici, il était surtout connu sous la forme des garderies scolaires. Mais sa forme s'est diversifiée au cours du temps, sans qu'une politique globale en tienne réellement compte. D'où nécessité s'est faite de mieux connaître son développement et ses spécificités.

Si, au départ, les garderies ont eu pour objet de garder, de surveiller et de veiller à la sécurité des enfants dont les parents travaillaient, leur rôle s'est élargi en raison de certaines évolutions, tant dans le monde du travail que par rapport au statut de l'enfant et de la famille. De nombreuses associations ont vu le jour, qui tâchent de répondre à de multiples besoins des quartiers et des familles. Nous en avons visité une vingtaine organisant un accueil extrascolaire et toutes ont leur identité propre, leur fonctionnement particulier, leur histoire singulière. Les accueils extrascolaires se structurent de façon fort diversifiée, tout en ayant des caractéristiques communes. C'est ce que nous voulons retranscrire ici.

La place de l'enfant dans la société d'aujourd'hui est envisagée sous un angle neuf. L'enfant est de plus en plus tôt sollicité par le monde extérieur et il est de la responsabilité de l'adulte de lui donner des clés, des repères adaptés à son âge pour que sa curiosité soit assortie du sentiment de confiance et d'appartenance, de compréhension et d'action dans son environnement.

L'extrascolaire s'adresse en particulier aux enfants scolarisés de 2,5 à 12 ans. Mais, dans une acception plus large du terme, il peut faire réfléchir à la notion de temps « libre » puisque, entre le temps privé familial et le temps de l'apprentissage à l'école, il reste une part plus ou moins grande de temps « libre », vacant, disponible. N'est-ce donc pas l'occasion rêvée pour écouter et accompagner les enfants dans ce que, eux, ont envie de dire, de vivre, d'expérimenter, de comprendre ?

Les limites du temps extrascolaire sont définies de façons différentes par les divers acteurs concernés. Ainsi, pour le FESC, l'extrascolaire comprend aussi bien le temps avant et après la classe en semaine, le mercredi après-midi, les congés scolaires et de façon facultative les week-ends. Dans les écoles, le temps de midi est inclus aussi. Le week-end peut ou non être comptabilisé comme accueil extrascolaire. Dans le cas des commerçants,

il serait tout à fait justifié de considérer le samedi comme un temps extrascolaire pour leurs enfants.

Dans la situation des associations visitées, nous avons surtout abordé le temps de l'« après-école », c'est-à-dire en semaine, du lundi au vendredi. Mais souvent les associations fonctionnent aussi durant une partie du week-end et durant tout ou partie des congés scolaires.

Les associations subsidiées par le FESC ont l'obligation d'être ouvertes 25 h du lundi au vendredi; bien souvent les associations se rendent alors disponibles le matin pour l'accueil éventuel d'enfants. . L'ouverture du week-end est facultative : le FESC tient compte de ces journées de présence pour le calcul de la subvention mais les heures du week-end doivent se rajouter aux 25 h obligatoires en semaine.

On le voit, la définition de l'extrascolaire n'est certainement pas univoque. Elle dépend d'où l'on parle. Le terme même d' « extrascolaire » mériterait d'être examiné, notamment dans sa dimension sémantique.

L'accueil extrascolaire : par qui ?

Nous avons visité une **vingtaine d'associations bruxelloises** organisant l'accueil d'enfants. Pour bien saisir le contexte dans lequel cet accueil d'enfants a lieu, il nous a paru important de décliner les traits de caractère principaux de ces associations.

La majorité des associations rencontrées fait partie de la coordination de développement de l'accueil, mise en place par l'Observatoire de l'Enfant dans le cadre des subventions du FESC (Fonds des Equipements et Services Collectifs). Ces subsides ont permis qu'elles engagent du personnel pour de l'accueil extrascolaire proprement dit, en particulier pour les enfants de travailleurs salariés. En contrepartie, elles ont des documents administratifs à remettre trimestriellement à leur organisme subsidiant.

La **diversité des structures** de l'accueil extrascolaire est frappante. Nous retrouvons aussi bien une Maison des enfants, des Centres d'expression et de créativité, un Foyer culturel, une Mission locale, une Maison de quartier, un Centre d'information et de documentation pour jeunes, une Fédération internationale, un Centre de prévention des

violences conjugales et familiales,… Deux associations sont elles-mêmes coordinatrices de projets d'accueil de l'enfance situés dans d'autres associations. Dans ce panel de structures, il est facile de constater que les activités ne sont pas uniquement orientées vers l'enfance !

Effectivement, seules trois associations sur vingt et une accueillent exclusivement des enfants. Onze ont en plus des activités orientées vers les jeunes, huit vers les adultes, six vers les femmes en particulier, trois travaillent avec des associations. Une série d'associations font un travail spécifique en plus pour des jeunes filles, des mères ou des pères, des familles, ou encore pour les gens du quartier. La grande majorité des associations travaillent avec **deux à trois publics « cible ».**

Ces associations ont donc des **activités élargies** : cours d'alphabétisation, insertion socio-professionnelle (formations, aide administrative, recherche d'emploi), animations, information, éducation permanente, activités culturelles ou sportives, restaurant social, etc. Le plus souvent, les associations travaillent sur un plan local (dynamique de quartier , travail communautaire), parfois communal, sans pour autant exclure des contacts aux niveaux régional et même international pour de rares exceptions.

Avec l'arrivée opportune des subsides du FESC en 1996 et en 1997, toutes les associations visitées ont développé leurs **projets d'accueil extrascolaire**. Deux d'entre elles ont commencé leurs activités à l'attention des enfants, à ce moment-là.

L'ancienneté des associations est une donnée intéressante pour saisir leur identité. Nous avons les données « d'âge » de 17 associations. Six d'entre elles (un tiers) ont moins de dix années d'existence. Elles ont donc démarré dans les années nonante, principalement entre 1994 et 1997. Trois associations (un sixième) sont nées il y a une quinzaine d'années. Huit associations (la moitié) se sont lancées il y a vingt à trente ans d'ici, majoritairement à la fin des années 70. Les unes ont commencé à travailler avec des adultes, les autres avec les enfants et/ou les jeunes ; mais toutes perçoivent la nécessité d'élargir leur action aux différentes tranches d'âge, à un moment donné.

La majorité des associations visitées sont situées dans des **quartiers** où se recoupent plusieurs problématiques, caractérisées notamment par : un taux de chômage important, de faibles qualifications des habitants, des revenus maigres, des familles nombreuses et/ou monoparentales, des logements étroits et vétustes, des origines culturelles plurielles, des statuts précaires (minimexés, réfugiés, clandestins),… Une toute petite minorité des projets coordonnés d'accueil extrascolaire n'est pas totalement concernée par les paramètres cumulés de pauvreté évoqués ci-dessus ; mais alors, le

moment des vacances est souvent propice à l'accueil d'enfants d'horizons culturels et sociaux différents. Toutes ces associations se situent dans certaines communes de la région bruxelloise : Anderlecht, Bruxelles, Evere, Ixelles, Saint Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Molenbeek, Woluwé-Saint-Pierre.

Au niveau du **personnel** qui travaille dans ces associations, il est en nombre variable. Généralement il y a un coordinateur ou une coordinatrice, des travailleurs sociaux (dans le cas des nombreuses activités « hors enfance » et des animateurs de formations très diverses. Une équipe peut être composée d'un assez grand nombre de personnes différentes qui travaillent pour de courtes périodes, ou d'un petit nombre de travailleurs. Certaines associations font appel à des bénévoles. (pour plus d'information sur le personnel, voir p **Erreur ! Signet non défini.**)

L'accueil extrascolaire : pour qui ?

Nos observations

La **proximité du lieu d'accueil** et des activités joue un rôle important par rapport à la fréquentation des enfants. Les enfants accueillis viennent le plus souvent du quartier proche de l'association ; ils y viennent à pied, seuls ou accompagnés. C'est d'ailleurs souvent parce que l'association avoisine de quelques rues les habitats familiaux qu'elle est fréquentée. Dans deux autres situations déterminées, les enfants viennent parce que l'activité extrascolaire se tient dans les locaux de leur école ou parce que les parents navetteurs conduisent leurs enfants près du lieu de leur travail. Grâce à ses contacts soutenus avec les parents des enfants, une association qui déménageait a pu garder les mêmes enfants, malgré les déplacements un peu plus longs à effectuer.

Le **nombre d'enfants** accueillis varie d'une association à l'autre. On retrouve en nombre égal des structures accueillant journellement de quinze à vingt enfants différents, de trente à quarante ou encore de quarante à cinquante. Il faudrait pouvoir faire la distinction entre le nombre d'enfants inscrits à l'année et le nombre d'enfants qui viennent régulièrement. Généralement, on peut compter qu'environ un cinquième du nombre des enfants inscrits est plus ponctuel. Mais durant les vacances scolaires, il n'est pas rare de voir

arriver d'autres enfants (pour des stages, des ateliers, par exemple), tandis que certains « réguliers » restent dans leurs familles.

Les associations qui reçoivent beaucoup d'enfants (de 50, 80, 100 ou même 150) ne sont pas nécessairement plus grandes que les autres. Parfois, c'est dû au choix de l'association d'accueillir plus d'enfants, mais pour une plus courte période (exemple : 6 groupes de 25 enfants répartis sur différents jours et pour des activités précises). A l'inverse, des associations accueillant un petit nombre d'enfants organisent des fêtes ou des événements particuliers et, à ces occasions, le nombre d'enfants présents double.

Tableau I :

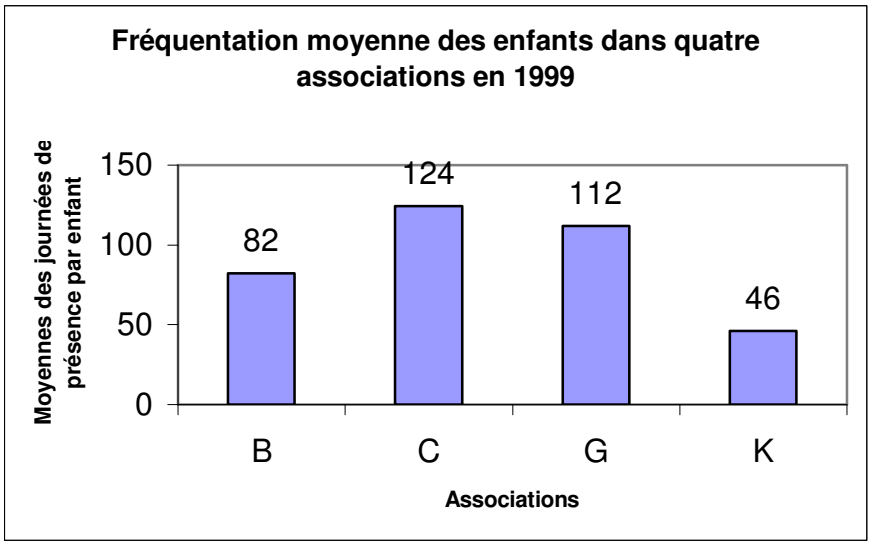

Le graphique ci-dessus représente les profils de quatre associations au niveau de la **fréquentation moyenne des enfants** en 1999[6]. Il montre que les associations C et G accueillent peu d'enfants mais que ceux-ci y viennent de façon intensive : 124 jours en moyenne en 1999 dans l'association C, 112 jours dans l'association G, soit environ un jour sur trois. Par contre, l'association K accueille beaucoup d'enfants mais ceux-ci y viennent moins souvent : en moyenne 46 jours en 1999, soit moins d'une fois par semaine. L'association B a une position intermédiaire, les enfants étant venus en moyenne 82 jours en 1999.

[6] Ces statistiques s'appuient sur les données remises au FESC par les associations. Elles ne traduisent donc la réalité que partiellement. En effet, les associations ne déclarent pas au FESC des enfants effectivement accueillis mais non subsidiables.

Au niveau de l'**origine** des enfants, plusieurs situations se rencontrent : certains accueillent des enfants de diverses origines, soit de fait car dans le quartier se côtoient nombre de nationalités, soit par volonté de brassage culturel. Dans d'autres, il y aura majoritairement des enfants ayant une origine commune (turque ou marocaine) et souvent, dans ce cas, les initiateurs du projet auront aussi la même origine.

Quelques associations veillent particulièrement à un équilibre en terme de **mixité** garçons-filles - en organisant des activités qui répondent aux besoins et envies correspondant aux deux groupes, mais aussi en termes d'âges et d'origines culturelles. C'est au point que les inscriptions peuvent être limitées selon des *quotas*[7] établis d'avance.

Le FESC subsidie, entre autres, des initiatives qui accueillent les enfants de 2 ans ½ à 12 ans en extrascolaire. On peut voir dans le *tableau suivant* **les tranches d'âges des enfants accueillis** par les associations associées à la coordination de l'Observatoire de l'Enfant.
Les rubriques 0-3 ans et 2,5-6 ans se chevauchent car les enfants de 2,5 à 3 ans se situent entre deux types d'accueil très différents (accueils pour petits et école maternelle).
Dans le tableau, nous faisons une distinction entre « parents » et « adultes » : la rubrique « parents » signifie que c'est spécifiquement pour les parents ou les familles des enfants accueillis que les associations organisent des actions, tandis que la rubrique « adultes » reprend les activités organisées (alphabétisation par exemple) pour des adultes qu'ils aient ou non des enfants fréquentant le lieu.

La lecture du tableau permet de voir qu'à l'exception de l'association M, toutes les associations accueillent des *enfants de six à douze ans*. Quatorze associations sur vingt reçoivent *les enfants de moins de six ans*. Mais la plupart s'occupent d'eux uniquement durant les vacances. Et souvent les moins de quatre ans ne sont pas accueillis. Si l'on considère l'accueil dès trois ans et durant toute l'année, on constate qu'il n'y a plus que quatre associations qui l'organisent. Or, beaucoup nous ont dit qu'il y a une grande demande de la part des parents pour garder les enfants de cet âge.

[7] Par exemple, l'association décide d'accueillir 50% de filles et 50% de garçons, 50% de Marocains et 50% de Turcs. Dès qu'un quota est atteint (par exemple : 25 garçons sur 50 places disponibles), les inscriptions sont clôturées pour cette catégorie.

Tableau II : Classement par âge du public accueilli par les associations

Associations[8]	**0 - 3 ans**	**2,5 - 6 ans**	**6 - 12 ans**	**Plus de 12 ans**	**Parents**	**Adultes**
A		A partir de 4 ans	X	X		
B			X	X		X
C		Parfois durant les vacances (à partir de 4 ans)	X	X		X
E	X	X	X	X	X (mamans)	X
F	X	X	X	X	X	
G		A partir de 4 ans	X	Jusque 13 ans		
H		Pendant les vacances seulement	X	X		X
I		A partir de 4 ans	X	X	X	X
K			X	Fin de l'école primaire		
M	X	Pendant les vacances seulement			X	
N		A partir de 5 ans ½	X	X		X
O		A partir de 5 ans	X	X		X
P		A partir de 5 ans	X	X		X
Q		X	X	X		X
R			X	X		X
S			X	X		X
T			X	X		
U		X (vacances)	X (vacances)			
V		X	X		X	
W			X			X
Total 20	3	14	19	16	5	12

Le FESC et le douzième anniversaire des enfants :

Le FESC subsidie-t-il les enfants jusqu'à leur douzième ou leur treizième anniversaire ? Plusieurs personnes ont attiré notre attention sur cette question et sur le fait que le FESC n'y répond pas de manière identique : ainsi certaines associations reçoivent des subsides pour les enfants jusqu'à douze ans et d'autres jusqu'à treize ans moins un jour.

Tableau III :

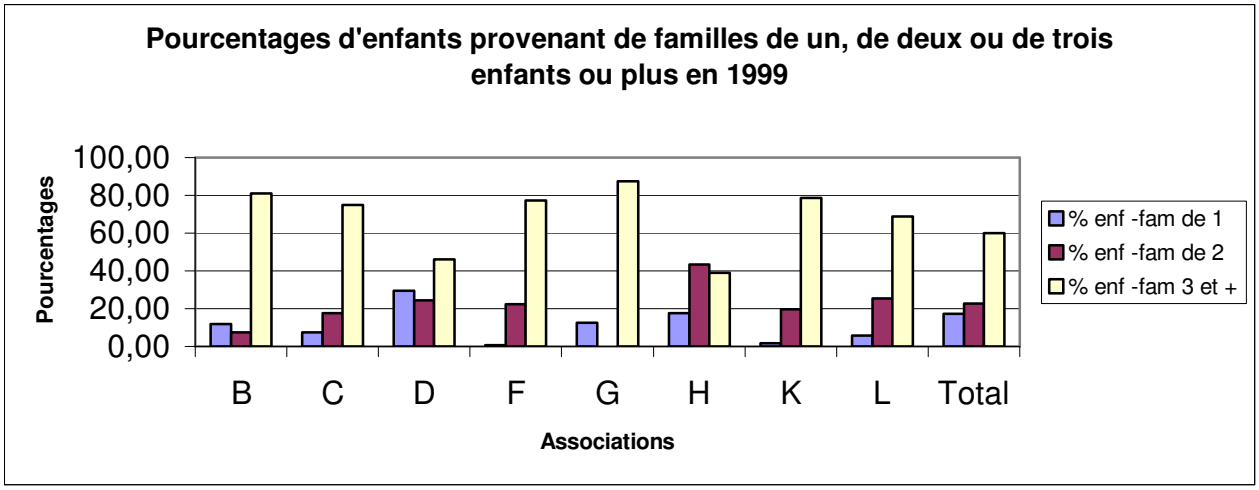

Comme nous le montre le graphique ci-dessus, dans toutes les associations pour lesquelles nous disposons de données[9], le public est majoritairement composé d'enfants provenant de **familles nombreuses** (trois enfants ou plus). Ceci est sans doute dû aux caractéristiques des quartiers où sont implantées les associations mais peut-être aussi aux besoins d'accueil plus grands des familles nombreuses (à cause de la place limitée dans les logements par exemple).

Nos questions et réflexions

Si beaucoup s'accordent pour dire que **développer des accueils ouverts aux 2,5-6 ans** répond à un besoin réel, peu d'entre eux l'ont effectivement fait, en tous cas de façon régulière. Dans une des structures rencontrées, par exemple, un atelier pour les 3-6 ans a été organisé durant une année, puis a été supprimé –malgré son succès- car l'animatrice a trouvé un emploi ailleurs. Pourquoi ? Est-ce que les animateurs manquent de compétences pour un travail avec les petits ? Est-ce la raison pour laquelle ceux-ci sont rarement accueillis ? Des responsables organisant l'accueil des petits et des plus grands nous ont

[8] Les associations D, J et L ne sont pas présentes dans ce tableau car elles sont des regroupements de projets.

[9] Les statistiques s'appuient sur les données remises aux FESC par les associations. Elles ne traduisent donc la réalité que partiellement. En effet, les associations ne déclarent pas au FESC des enfants effectivement accueillis, mais non subsidiables (par exemple : les enfants en situation illégale en Belgique). Par ailleurs, les catégories du FESC entraînent d'autres biais : ainsi, les associations doivent définir les enfants comme appartenant à des familles de un, deux, trois enfants ou plus ou comme étant VIPO. Pour les enfants de statut VIPO, on ne peut donc pas savoir à partir des données remises aux FESC s'ils viennent de familles nombreuses ou non. La catégorie VIPO n'est donc pas reprise sur les graphiques.

affirmé que les animateurs compétents pour les deux tranches d'âge étaient extrêmement rares.

Il est vrai que l'approche du travail avec des petits et avec des plus grands est différente, mais il nous paraît possible de développer des *compétences polyvalentes*. En outre, les questions de l'espace, du type de matériel et des conditions de sécurité spécifiques aux petits découragent sans doute certaines associations d'organiser l'accueil pour ces tranches d'âge où l'enfant n'est plus tout à fait un bébé, ni tout à fait un grand et où les notions d'autonomie et de socialisation sont autres qu'entre six et douze ans.

La **délimitation de l'accueil extrascolaire à l'âge de douze ans** mérite réflexion.

La logique du FESC est une logique de garde des enfants durant les activités professionnelles ou assimilées de leurs parents. Le FESC, par la limite qu'il impose, sous-entend donc qu'à partir de douze ans les enfants n'ont plus besoin d'être encadrés.

Les associations accueillent les enfants souvent avec d'autres objectifs que la simple garde. Par exemple, beaucoup proposent un soutien scolaire aux enfants à l'école primaire et accueillent ceux-ci jusqu'à la fin de la sixième primaire. Or certains enfants ont plus que douze ans à ce moment, soit qu'ils aient doublés, soit qu'il aient pris du retard dans leur scolarité car ils sont arrivés en Belgique durant cette période. Ces enfants-là ne seront plus subsidiés par le FESC et pourtant ils ont certainement encore besoin d'être accueillis dans ces structures.

Par ailleurs, à douze ans (et parfois avant), l'enfant commence une période charnière de pré-adolescence. Dans une des associations, qui travaille en collaboration avec une Maison de jeunes, les enfants et adolescents de 10 à 14 ans font des activités communes ; ça s'est imposé au cours du temps parce que cette tranche d'âge formait un groupe homogène. Poser une limite à douze ans apparaît donc arbitraire et artificiel.

Pourquoi dans certains accueils une majorité d'enfants et d'animateurs ont-ils une **origine commune** ? Il peut s'agir d'un effet de quartier (l'accueil situé dans un quartier où la majorité des habitants sont turcs, par exemple, accueillera fatalement beaucoup d'enfants d'origine turque) ou du fait que les responsables étant issus de telle communauté, les parents appartenant à cette communauté leur confient plus facilement leurs enfants. Sans doute y a-t-il ici plusieurs éléments explicatifs combinés. Il nous semble important d'y réfléchir et d'éviter des accueils « ghettos ».

Par ailleurs, les quelques accueils ayant un système de *quotas* (concernant l'origine et le sexe), dans le but d'éviter justement cet aspect ghetto, ne commettent-ils pas une forme de discrimination ?

Il n'est pas simple de répondre à ce type de questions mais il nous semble que de tels choix doivent régulièrement être mis en question.

Deux des objectifs généraux[10] du **Code de qualité** sont relatifs à toutes les questions abordées ici (proximité, nombre d'enfants, fréquentation, origines, âges,…) :
« *Le milieu d'accueil veille à l'égalité des chances pour tous les enfants dans l'accès aux activités proposées* » (article 2, 1)
« *Le milieu d'accueil évite toute forme de comportement discriminatoire basé sur le sexe, la race ou l'origine socioculturelle à l'encontre des enfants, des personnes qui les confient et des encadrants* » (article 3).

L'accueil extrascolaire : avec qui ?

Hormis quelques-unes qui travaillent plus isolées, la grande majorité des associations rencontrées travaillent avec une diversité de **partenaires** :

- des associations voisines, la commune, des écoles,
- des coordinations : de santé, d'écoles des devoirs, d'associations pour l'enfance,
- des centres : de santé mentale, psycho-médico-sociaux,
- des services : aides à discriminations positives (ex-ZEP[11]), un organisme syndical,
- des services de formation ou d'échanges : des organismes de formation, des commissions de concertation d'une Mission locale, une fédération internationale,…
- des organisateurs de festivals : Babel 2000, Bruxelles en Couleur, …
- des partenaires institutionnels : Eté-Jeunes,…
- etc.

Ces partenariats sont le plus souvent volontaires, parfois nécessaires ou obligatoires et ils correspondent à différents types d'objectifs.

La plupart des partenariats sont choisis pour **développer et compléter l'action de terrain** aux niveaux :

* Des enfants :

- la variété des activités : animations, projets locaux, participation aux fêtes, …

[10] Rappelons que les milieux d'accueil sont tenus de respecter tous les objectifs généraux du Code de qualité.
[11] Les Zones d'Education Prioritaire ont été englobées dans le travail des aides à discriminations positives de la Communauté française depuis août 1999.

- le suivi individuel des enfants au niveau scolaire : rencontres d'enseignants, des CPMS, du personnel détaché grâce aux programmes d'aides à discriminations positives,… (voir en plus p **Erreur ! Signet non défini.**)
- l'ouverture des enfants à d'autres lieux que leur quartier : mélanges d'enfants durant les vacances, pour des événements ou activités précises, camps de vacances,…

* Du personnel :
- les concertations et échanges de pratiques
- les formations continuées

* De l'information :
- Se faire connaître auprès d'autres services

D'autres partenariats sont nécessaires pour **augmenter les capacités d'accueil et combler certaines lacunes** aux niveaux de :

* L'infrastructure : prêt ou location de locaux
* La défense d'intérêts communs et particuliers
* L'aide administrative

Enfin, certains partenariats sont indispensables pour **obtenir ou garder des subsides** et notamment pour **garder du personnel**.

Les partenariats entre associations et organismes sont préférables quand il y a des affinités communes (philosophie, projet). Dans le cas contraire, ils capotent ou font naître des tensions. Ce n'est pas uniquement parce que des associations sont proches géographiquement qu'elles vont se contacter.

Le plus difficile, c'est lorsque les partenariats sont « obligés » financièrement et que les objectifs des pouvoirs subsidiants vont à l'encontre de ceux des associations (par exemple avoir des critères quantitatifs plutôt que qualitatifs). La commune peut être un partenaire apprécié, mais parfois les associations sont en lutte avec elle, ou la commune est indifférente à leurs actions.

Chaque association s'inscrit dans des partenariats qui correspondent à ses objectifs et à ses besoins. Certaines associations affirment clairement : « *Nous voulons des*

partenariats qui apportent un plus à l'association ; nous ne voulons pas de partenariats pour la représentation » ou « *Nous ne nous insérons pas dans une coordination globale, parce que nous trouverions trop difficile de perdre des animateurs en les partageant avec d'autres* ».

Si les pouvoirs subsidiants sont favorables aux partenariats, une association trouve cependant que « *les pouvoirs subsidiants ne prennent pas suffisamment en compte dans leur budget le temps passé à réfléchir et à travailler avec d'autres* » et estime que ces échanges sont d'indispensables outils de coordination de leur action.

Enfin, certaines associations se sentent « ressources » pour d'autres, car elles ont développé des méthodes de travail intéressantes, elles ont réfléchi à des questions spécifiques. Elles sont disposées à transmettre et échanger leurs savoir et savoir-faire avec d'autres associations confrontées aux mêmes problèmes qu'elles ou dont les compétences sont complémentaires.

Bien des associations se retrouveront dans cet objectif spécifique[12] du **Code de qualité** de l'accueil (article 18) : *« Le milieu d'accueil favorise les relations avec les collectivités et associations locales »*.

Un accueil extrascolaire : pourquoi ?

Deux grandes tendances se dessinent parmi les accueils extrascolaires que nous avons visités :

- l'accueil extrascolaire a été créé pour répondre à un besoin de garde des parents qui travaillent ou sont en formation,
- l'accueil extrascolaire s'est développé avec l'objectif de prévenir l'exclusion, d'élargir les horizons restreints d'enfants peu favorisés.

[12] Les milieux d'accueil choisissent un ou plusieurs objectifs spécifiques dont les modalités de mise en œuvre sont à préciser dans le projet d'accueil.

Les deux tendances peuvent se rencontrer dans un même lieu : ce sera notamment le cas d'associations qui au départ font de la formation, de l'alphabétisation ou de l'insertion socioprofessionnelle auprès de publics défavorisés et qui créent un accueil extrascolaire pour les enfants dans le but d'augmenter la disponibilité des parents pour leur formation ou recherche d'emploi, mais aussi pour aider les enfants à s'épanouir, réussir … afin d'enrayer les mécanismes de reproduction sociale.

L'accueil extrascolaire : une super-école ?

« *Envisager les loisirs organisés des enfants, c'est se trouver mêlé aux activités que l'on appelle péri-scolaires, para-scolaires ou extra-scolaires. Sous l'angle sémantique, que désignent de tels termes ?* Péri *veut dire autour de. Certes, mais cet autour peut aussi bien entourer, envelopper, protéger que protéger* de*. Les activités péri-scolaires protègent-elles l'école ou protègent-elles* de *l'école ?* Para *veut tout aussi bien dire à côté de que protégé contre. Les activités para-scolaires sont-elles* à côté de *l'école ou une protection* contre *l'école ?* Extra *veut tout aussi bien dire en dehors de que super ou ultra. Les activités extra-scolaires sont-elles un en dehors de l'école ou une super-école ?* ».

Partant de ce type de questions , Jean HOUSSAYE (1998, p. 95) développe la thèse selon laquelle le secteur des loisirs pour enfants a pour référence et pour modèle l'école. Il montre, dans une perspective historique, que l'Education nouvelle qui, au départ, a échoué dans le système scolaire qu'elle visait, a pleinement réussi dans le secteur des vacances et des loisirs qu'elle ne visait pas.

Ce secteur s'est dès le début présenté avant tout comme compensatoire à une école trop scolaire, qui tue la curiosité, la sociabilité, la découverte. Dès lors, « *les loisirs sont davantage considérés comme une occasion ou un lieu d'éducation que l'inverse. Le loisir en tant que tel n'est pas intéressant, c'et la forme éducative qu'il permet et qui le met en œuvre qui, elle, est recherchée et considérée* » (p. 101). Et ceci aboutit à une prégnance de la forme scolaire dans les structures d'accueil de loisirs et de vacances.

La forme scolaire est liée à la notion d'*activité*, qui est elle-même liée à la notion de projet « *qui comprend dans le même mouvement le projet de l'enfant, le projet sur l'enfant et le projet pour l'enfant ». « Comme l'enfant veut ou est censé vouloir, on se doit de vouloir pour lui (en connaissances de cause, c'est-à-dire de connaissances, de techniques et de moyens supérieurs) ».*
« Au nom du respect de l'activité de l'enfant, l'éducateur en arrive à « faire faire » l'enfant. On « proposera » donc à l'enfant des activités variées et adaptées pour répondre à son besoin d'activité et pour lui permettre d'être éduqué au mieux ».
« Le projet sur l'enfant en vient, tout naturellement, à se substituer au projet de l'enfant au nom du projet pour l'enfant » (p. 103). Le jeu lui-même est considéré comme un outil et un moyen essentiels à l'éducation. Il perd sa nature à force d'être encadré.

Pour HOUSSAYE, il n'y aura donc de spécificité du para-, péri- ou extra-scolaire par rapport à l'école que si le secteur sort de sa logique actuelle qui est une logique purement éducative.
Sans ignorer le fait que dans les structures de vacances et de loisirs il y a éducation et effets éducatifs, HOUSSAYE suggère que ces structures ne se posent pas comme complémentaires ou compensatrices des autres structures éducatives (ce qu'il décrit comme « inflation éducative », impliquant la maîtrise totale sur l'enfant) mais se posent comme résolument différentes, comme un lieu où l'on ne veut plus vouloir pour les enfants : « *vouloir peu pour l'enfant, vouloir peu sur l'enfant, pour vouloir que l'enfant veuille, et simplement vouloir cela en centre de vacances, cela relève d'une nécessaire, salutaire et indispensable déflation éducative » (p. 107).*

Ce texte interpellant remet en question de façon assez fondamentale les pratiques actuelles. Il a été discuté lors d'une réunion par les représentants de onze associations coordonnées. Ce groupe de travail a estimé que ce texte n'est pas conçu pour des accueils en milieux défavorisés.

En effet, dans les quartiers aux problématiques multiples, être compensatoire à l'école est une nécessité pour réduire les inégalités entre les enfants de milieux aisés et ceux de milieux défavorisés. Cela participe de l'égalité des chances. Les objectifs éducatifs sont donc indispensables pour outiller les enfants et les mettre en confiance face à leur avenir. Mais l'éducation est avant tout de l'ordre de la communication et de l'échange.

De plus, « vouloir » n'est pas un donné mais bien quelque chose qui s'acquiert. « *Un enfant* veut *s'il a les mêmes aptitudes que d'autres et des capacités pour le faire* ». Dans les quartiers défavorisés, avec le cumul des handicaps socio-économiques et culturels, les enfants doivent être aidés à appréhender le temps extrascolaire, leur temps libre. L'autonomie est visée, à terme, pour que chaque enfant soit maître de ses désirs. En outre, même si elles souhaitent encourager l'initiative et le projet de l'enfant, les associations sont parfois contraintes par certaines conditions de subsidiations de programmer des activités à l'avance et de s'y tenir. Dans ce contexte, l'initiative spontanée des enfants est brimée. Et créer un espace-temps libre dans l'association nécessite un encadrement en personnel suffisant et un local disponible.

Néanmoins, il nous semble que la spirale d'inflation éducative doit à certains moments être stoppée : les enfants doivent pouvoir souffler, rêver, chipoter, commencer des projets et ne pas toujours les terminer,…

Une piste à suivre pour concilier la nécessité de lutter contre les inégalités et la déflation éducative serait, selon nous, de différencier le temps où les objectifs éducatifs sont clairement mis en avant (aide aux devoirs, animations pédagogiques, …) et le temps où le plaisir serait primordial (temps de jeux, de création …[13]). Dans le premier temps, l'objectif est éducatif et le plaisir un moyen d'y arriver : « apprendre en s'amusant ». Dans le second, le plaisir est l'objectif et l'éducatif devient un résultat : « Amusons-nous, et tant mieux si en même temps on apprend. Et si on n'apprend pas, ce n'est pas grave, l'essentiel est de passer un bon moment ».

Un accueil extrascolaire : comment ?

Les **activités proposées** diffèrent d'une association à l'autre. Le plus souvent, les associations proposent un éventail *d'ateliers* créatifs, d'expression ou de découverte : lecture à voix haute, contes, théâtre, danse, percussion, dessin, sculpture, journalisme, nature, etc. Plus de la moitié organisent une *école des devoirs* (voir p. **Erreur ! Signet non défini.**). Et, dans chaque association, l'accent sera mis sur le sport (piscine, ping-pong,…), des *activités* à dimension culturelle (expos, musées, initiations artistiques…), des sorties (excursions,

[13] Bien sûr, la même activité peut être organisée soit avec un objectif primordial éducatif, soit dans un but de pur plaisir. Ce sont les exigences attachées à l'activité, plus que l'activité elle-même, qui seront différentes. Par exemple, dans le premier cas, on veillera à ce que l'enfant termine sa tâche. Tandis que si l'objectif est le plaisir, l'enfant pourra abandonner ce qu'il fait. Les moments « objectif-plaisir » ne signifient toutefois pas une absence totale de règles et de réflexion sur ce que l'on fait. Il faudra

parcs d'attraction,…), les fêtes (de quartier, des festivals,…), des jeux (de société, libres, extérieurs), des activités pour parents et enfants, la création d'un spectacle, une exposition des réalisations de l'année, des discussions et des prises de décision avec les enfants, des stages et des camps de vacances…

La **philosophie** présidant aux activités varie également : quelquefois l'aspect *éducatif* est mis en avant (on va apprendre aux enfants), d'autres fois, c'est l'aspect d'*ouverture* (élargir les horizons des enfants, leur faire découvrir autre chose que leur univers habituel) ou de *détente*. L'aspect *plaisir* est toujours présent mais rarement prégnant.

Dans certaines structures, il y a une dimension **collective** très importante. Par exemple, un roman photo va être réalisé par les enfants qui ensemble vont imaginer l'histoire, proposer des scénarii et choisir le meilleur, jouer l'histoire, composer le roman, etc. Ou encore, les dessins individuels des enfants vont se rassembler dans un jeu de société commun.

Par contre, dans d'autres associations, c'est la dimension **individuelle** qui prime : même si les enfants sont réunis au sein d'un même espace, chacun d'entre eux travaillera indépendamment des autres à son dessin ou à sa poterie.

Toutes ces activités sous-tendent **des objectifs, des valeurs** propres à chaque association et aux personnes qui y travaillent. Des mots clé reviennent souvent : le développement et l'épanouissement des enfants, la qualité et le professionnalisme.

Au niveau des *enfants*, il s'agit de favoriser leur expression, d'établir un lien de confiance avec eux, de les initier et de les éveiller à différentes activités, de les faire participer et donner leur avis, de leur donner goût à apprendre et être plus autonome, à gérer leur temps libre, de partir de leurs motivations et de ce qui leur procure du plaisir, de leur donner des possibilités de socialisation et d'épanouissement (découverte du quartier, accessibilité à une académie de musique,…), de les faire accéder aux jeux de base et aux activités qui leur manquent à l'école, etc.

Au niveau de *la qualité et du professionnalisme*, différentes notions sont recherchées : un encadrement matériel et relationnel intéressant, des réunions d'échanges des pratiques et des évaluations régulières du travail, un réajustement des pratiques et des actions, une structuration du fonctionnement des associations, faire se rencontrer et participer parents, enfants, enseignants, dépasser l'occupationnel et favoriser l'égalité des

notamment veiller à concilier les plaisirs individuels et le plaisir collectif. Par exemple, permet-on qu'un enfant abandonne une partie de jeu de société en cours si cela remet la partie en question et oblige les autres à reprendre à zéro ?

chances, faire cohabiter des communautés différentes, transmettre des valeurs démocratiques (respect, solidarité), etc.

Bien entendu, les *méthodes de travail et leurs impacts concrets* sont difficilement quantifiables. Chaque association remplit à des degrés divers les missions qu'elle s'assigne. Il est cependant intéressant de s'attarder sur les modalités d'**inscription** et les **tarifs demandés** par les associations pour inscrire les enfants aux activités.

Dans quelques associations, **les inscriptions** (voir aussi p. **Erreur ! Signet non défini.**) se font tout au long de l'année, sur un modèle très souple lié aux nécessités des parents. D'autres fonctionnent trimestriellement ou à l'année et ne permettent pas l'inscription et l'accueil d'enfants en-dehors de ces moments. Bien sûr, certaines accueillent les enfants de façon plus régulière ou plus ponctuelle, mais c'est aussi du choix de l'association et de sa méthodologie d'envisager l'accueil de telle ou telle manière. Durant les vacances, les inscriptions sont à la journée ou à la semaine.

Certaines associations ne demandent *aucune* **participation financière**, estimant que sans cela, leur travail serait sélectif. Parfois, pour une activité un peu plus chère et exceptionnelle (une excursion par ex.), il est demandé aux parents une petite contribution.
La plupart des inscriptions aux activités sont payantes et sont demandées annuellement (de 200 à 750 fb par an, jusqu'à 1500 fb) ou –le plus souvent- trimestriellement (de 100 à 700 fb par trimestre). Dans plusieurs associations, il y a une participation financière à la journée de présence (de 10 à 20 fb, jusqu'à 150 fb).

Les *familles nombreuses* bénéficient généralement de réductions, le plus souvent selon un tarif dégressif. Pour les familles qui n'ont vraiment pas les moyens de payer l'entièreté des montants demandés, une certaine souplesse de payement (diminution ou report de payement, parfois gratuité) est envisagée au cas par cas ; la responsable d'une association nous expliquait que les parents sont fiers de participer en fonction de leurs possibilités. Mais une association a perdu des enfants parce qu'elle a augmenté sensiblement ses tarifs.

Phénomène curieux, quelques associations envisagent une « *garderie* » pour les enfants qui sont présents avant et après les ateliers (voir aussi p. 42). Elle est souvent payante (exemple : de 37,5 fb pour un enfant de famille nombreuse à 150 fb pour un seul enfant).

Pour comparaison, une association située dans un *quartier aisé* fait payer 1500 fb à la semaine de vacances, majoré de 250 fb si les enfants ne sont pas de la commune ; une garderie et des repas chauds sont prévus (moyennant payement complémentaire) ; pour les familles nombreuses, une réduction de 10 % est octroyée ; pour les familles défavorisées, la situation est vue au cas par cas.

Le FESC déduit automatiquement 20 % des subventions de frais de fonctionnement, considérant que les associations reçoivent une participation financière des parents. Le règlement spécial prévoit un forfait de 150 FB par journée d'accueil extrascolaire de plus de trois heures, toutefois dégressif en fonction de la composition de ménage (100 % pour un premier enfant, 50 % pour le deuxième, 25 % pour le troisième et les suivants). Le FESC déduit donc 150F par journée de présence d'un enfant d'une famille de un enfant, 75 F par enfant de famille de deux enfants et 37,5 F par enfant de trois enfant ou plus, même s'il n'y a qu'un enfant de ces familles qui fréquente l'accueil. Les enfants ayant un statut VIPO sont assimilés à des enfants de familles de deux enfants. Les associations accueillant beaucoup d'enfants de familles nombreuses ont donc une déduction moindre que celles qui accueillent surtout des enfants uniques, pour autant qu'elles en apportent la preuve via les compositions de ménage.

Remarque : L'hétérogénéité des tarifications est frappante. Pour avoir une vue d'ensemble, il faudrait analyser finement les tarifs demandés en fonction du type d'association qui organise l'accueil, de son système de fonctionnement et de sa philosophie.

Les associations qui veillent à l'accessibilité du milieu d'accueil par une participation financière adaptée répondent à un des objectifs spécifiques[14] du **Code de qualité** (article 13) : « *Le milieu d'accueil prend les dispositions nécessaires pour que son accès ne soit pas limité par le montant de la participation financière éventuellement demandée aux personnes qui confient l'enfant* ».

[14] Rappelons que les milieux d'accueil sont tenus de respecter tous les objectifs **généraux** (articles 2 à 11), et doivent choisir un ou plusieurs objectifs **spécifiques** (articles 13 à 18).

III. L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE : DES REALITES DE TERRAIN

Lors de nos visites sur le terrain, certains aspects nous ont particulièrement interpellées. En voici quelques-uns qui nous semblent être des indicateurs des différentes façons d'envisager l'accueil extrascolaire.
Pour plus de clarté, nous avons distingué pour chaque thème la description (nos observations) des commentaires (nos questions et réflexions).

La participation des enfants

Nos observations

- **L'expression des enfants** : dans certains projets, il existe des conseils de participation ou des groupes de parole au sein desquels les enfants sont invités à donner leur avis et à poursuivre par des actions qui les concernent (une fête, comment gérer le bruit,…).

- **Le choix des activités** : souvent les activités sont choisies par les animateurs, en fonction de leurs envies et de leurs compétences Il arrive que les animateurs consultent les enfants avant de faire l'activité ou leur laissent assez bien de liberté pour qu'ils la fassent comme ils l'entendent. Mais les enfants sont beaucoup plus rarement à l'initiative d'un projet ou d'une activité. Cela arrive : « *Les enfants nous ont demandés d'aller à la piscine car ils n'y vont pas avec l'école cette année. Donc nous allons à la piscine un mercredi sur deux, à leur demande.* ».

- **Charte et règlement** : la plupart des associations rencontrées ont une charte ou un règlement qui ont été élaborés, soit par les animateurs, soit par les enfants.

Nos questions et réflexions

Les groupes de parole et les conseils de participation sont des initiatives intéressantes, mais la participation et l'expression des enfants peuvent ne pas se limiter à cela et être présentes dans toute activité. Par ailleurs, il importe que ces conseils ne soient

pas des simulacres. Parlant des conseils de classe et des conseils communaux pour enfants – qui nous semblent proches par leur conception des conseils de participation mis en place dans les accueils extrascolaires -, Jacques DUEZ, professeur de morale ayant une longue expérience relative à la participation des enfants dit :« *Trop souvent, les conseils de classe et les conseils communaux pour enfants sont des singeries. On y joue à la dînette. Si les adultes qui initient ou accompagnent ces démarches ne les ressentent pas comme une exigence vitale pour eux-mêmes, ces expériences avortent à brève échéance. Mettre en place ces dispositifs ce n'est pas « faire comme si c'était vrai ». C'est installer une structure qui permet véritablement à chacun d'user de ses prérogatives à égalité avec ses partenaires. Les différences d'âges, de fortunes, de positions sociales ou culturelles, les inégalités physiques ou intellectuelles etc. ne légitiment en aucun cas le refus de reconnaître à l'autre – ici à l'enfant – sa capacité d'être un interlocuteur capable de vérité* » (novembre 1999, p. 17)

Il serait possible d'aller beaucoup plus loin et plus souvent dans la participation des enfants en les laissant initier des projets et en les aidant à aller jusqu'au bout de ces projets. Ce n'est pas toujours facile et peut prendre du temps : parfois les enfants donnent l'impression de ne pas avoir d'avis ou d'idées. Le rôle des animateurs sera donc primordial pour créer un climat d'écoute et relancer, développer les ébauches d'idées qui peuvent naître, pour aider également à la création d'un consensus entre les enfants autour des projets.

Il nous semble particulièrement intéressant que les enfants soient associés à –si pas à l'origine de- l'élaboration de la charte, qu'ils puissent décider des interdits et des sanctions. Après tout, ce sont les premiers concernés, les enfants ont leur mot à dire sur ce qu'ils considèrent important pour eux. C'est du même coup un acte citoyen.

L'expression des enfants est également une composante importante du **Code de qualité** et est au cœur d'un de ses objectifs généraux[15] : « *le milieu d'accueil permet aux enfants de s'exprimer spontanément et favorise le développement de la confiance en soi et de l'autonomie* » (article 5).

Par ailleurs, l'élaboration d'un charte ou d'un règlement par ou avec les enfants est une des activités possibles qui rencontre tout à fait l'objectif général : « *le milieu d'accueil veille à ce que les activités proposées contribuent au développement de la socialisation* » (article 6 du Code de qualité).

« On fait des activités, on ne fait pas de la garderie … »

Voilà une remarque souvent entendue !
« *Nous ne voulons pas que notre accueil soit une garderie parking, et donc nous organisons beaucoup d'activités, les enfants font un tas de choses* »

« *Les enfants du quartier ne vont jamais au parc car celui-ci est trop loin et dangereux d'accès. Quand nous y allons avec eux, ils sont heureux. Mais nous n'y allons pas souvent car ici, nous avons un projet, nous ne faisons pas de la garderie !* »

N'y a-t-il donc pas d'alternative ? Un accueil pensé, réfléchi, intéressant pour l'enfant doit-il automatiquement organiser des pléiades d'activités ?

Les enfants ne pourraient-ils pas simplement jouer dans un espace accueillant, avec du matériel attrayant ou inattendu ? Jouer entre eux ou seuls, choisir leurs activités en fonction de leur envie du moment, mener à bien des projets qui leur sont chers. Bref, disposer d'un temps libre et le gérer comme ils l'entendent.

Mais que deviennent les animateurs dans ce type de projet ? Bien loin d'être de simples surveillants, leur rôle devient extrêmement complexe : veiller à ce que les conditions favorables soient réunies pour que tous les enfants se sentent bien et aient envie de s'investir, aider les enfants à régler leurs conflits, soutenir et éventuellement faire émerger des projets venant des enfants eux-mêmes, proposer le matériel nécessaire à ces projets et de temps à autre, proposer des activités structurées.
Ainsi, si les enfants ont pour projet d'aller au parc, on peut en discuter avec eux : voir ensemble les règles à adopter durant le trajet, déterminer le chemin à prendre et une fois au parc, les laisser jouer comme ils l'entendent. C'est aussi une opportunité pour les animateurs d'observer les enfants dans un autre environnement et d'apprendre à mieux les connaître.

La scolarité des enfants

Nos observations

Les difficultés

Beaucoup d'associations sont confrontées aux problèmes que les enfants rencontrent à l'école et à des demandes de soutien de nombreux parents, soucieux de la réussite scolaire de leurs enfants. Il peut arriver que certains parents soient démunis face à la scolarité de leurs enfants, soit qu'ils ne maîtrisent pas bien la langue du pays d'accueil, soit qu'ils ne sont pas eux-mêmes suffisamment formés ou en confiance, soit enfin que leur

[15] Rappelons que les milieux d'accueil sont tenus de respecter tous les objectifs **généraux** (articles 2 à 11)

habitation est trop petite pour que les enfants y soient à leur aise pour se concentrer sur leurs devoirs et leçons. Ou tout simplement les parents sont absents et une présence adulte est souhaitée, pour que les enfants ne soient pas seuls chez eux.

Les types de réponses apportées

Les réponses données à ce problème sont assez diversifiées. Certains ont créé une *halte-devoirs* qui est un espace calme au sein de l'accueil extrascolaire où les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs, mais sans aide particulière. Beaucoup organisent des *animations pédagogiques* ou des jeux intellectuels pour développer le raisonnement, la logique chez les enfants afin, à terme, de les aider à réussir. Dans la plupart des cas, une *aide active aux devoirs* est organisée formellement et est dénommée « école des devoirs » ou « soutien scolaire ».

Cette aide aux devoirs se structure différemment selon les associations au niveau de :

- L'utilisation d'outils pédagogiques : certains ont un matériel pédagogique qu'ils utilisent pour réexpliquer des matières. Ou encore, des exercices sont parfois donnés pour ceux qui n'auraient pas de devoirs. D'autres, par contre, n'ont pas d'outils spécifiques.

- La concertation avec les enseignants et/ou les centres PMS : dans certaines structures, la concertation est très développée : les enseignants et éventuellement le CPMS sont contactés et/ou rencontrés pour discuter des situations scolaires individuelles des enfants ; on négocie le nombre de devoirs, on met l'accent sur une matière à revoir, par exemple. D'autres associations participent à des réunions où l'on parlera des difficultés communes des enfants et qui réunissent animateurs d'écoles des devoirs, enseignants ou directeurs d'école et d'autres partenaires concernés. Un certain nombre d'animateurs travaillent plus isolés, quitte à évaluer d'eux-mêmes l'aide aux devoirs fournie : suivi des bulletins pour estimer l'incidence de leur action, autocritique du personnel et écriture de fiches d'observation de l'évolution des enfants.

- Des liens entre les associations et les parents (voir aussi p. **Erreur ! Signet non défini.**) : des parents viennent avec la demande d'aider leurs enfants à réussir. Il se peut que les parents mettent tous leurs espoirs dans le soutien scolaire de l'association choisie et qu'ils ne comprennent pas que l'enfant n'ait pas nécessairement réussi en fin d'année. Il faut alors leur expliquer (si ce n'avait déjà été fait) l'orientation du travail de l'association envers la scolarité de l'enfant : ce n'est pas toujours du rattrapage scolaire, les difficultés sont parfois lourdes et lentes à résoudre, la réussite scolaire vient le plus souvent en

agissant sur l'épanouissement global de l'enfant… Certaines associations jouent le rôle de médiatrices entre l'école et les parents. Elles aident aussi parfois les parents à ne pas craindre de parler avec les professeurs. Elles sensibilisent les parents à soutenir leurs enfants par des encouragements. Mais des associations n'ont de contacts avec les parents que lorsqu'il y a un problème majeur.

- La formation du personnel (voir aussi p. **Erreur ! Signet non défini.**) : certaines associations ont fait le choix d'engager du personnel pédagogique : régent ou instituteur, parfois formé en dyscalculie ou dysorthographie. D'autres, par contre, estiment que le personnel doit pouvoir aider les enfants comme des parents le feraient et donc les animateurs n'ont pas une formation spécifique à l'apprentissage scolaire. Il faut également souligner que beaucoup d'écoles des devoirs fonctionnent avec l'aide de bénévoles dont le niveau de formation peut être extrêmement variable.

- Du nombre d'heures consacrées à l'aide scolaire : certains limitent l'aide aux devoirs à trois quarts d'heure trois fois par semaine. D'autres l'organisent plus longtemps et/ou plus souvent. Il arrive aussi qu'en plus de l'aide aux devoirs proprement dite des jeux intellectuels soient organisés. Certains font un travail intensif avec peu d'enfants. D'autres choisissent d'accueillir tous ceux qui le désirent quitte à aider moins de temps chacun.

Nos questions et réflexions

Ces difficultés et les solutions apportées à celles-ci entraînent un certain nombre de questions :

- *Jusqu'où aller dans la concertation et la coordination ?*

Se concerter, se coordonner a des aspects positifs : on peut mieux connaître tel enfant, telle famille et donc proposer des solutions plus adaptées. Cela permet aussi d'établir des liens entre les associations, les mondes enseignant et de la santé. Une difficulté, c'est d'arriver à une communication, une interaction entre tous ces partenaires dans une complémentarité qui respecte le travail de chacun. Cependant, au travers de ces concertations, il faut réfléchir et éviter le risque réel pour les enfants d'une stigmatisation de leurs problèmes : certains enfants traînent derrière eux une étiquette, dont ils ne peuvent se

dépêtrer et à laquelle ils sont obligés de coller. L'avantage pour ces enfants-là de fréquenter des endroits où l'on se concerte peu est de pouvoir se montrer tout à fait différents de ce qu'ils sont d'habitude, de pouvoir développer une autre facette –inédite- de leur personnalité.

Se concerter résulte donc d'un choix qu'il s'agit de faire en réfléchissant à ses avantages et ses effets pervers, et non parce que ça fait bien et que c'est à la mode.

Par ailleurs, lors des concertations mieux vaudrait éviter les discours *sur* l'enfant mais plutôt privilégier les échanges autour des pratiques de travail. Quand on estime important quand même de parler d'un enfant avec un partenaire (enseignant, psychologue du PMS, parents, …), il faut veiller à échanger sur ce qui est utile aux deux parties (par exemple sur les capacités d'apprentissage) mais savoir laisser dans l'ombre ce qui n'a pas d'intérêt dans le cadre de l'objectif que l'on poursuit. Les enfants aussi ont droit au respect de leur vie privée.

- *Comment sont gérées les demandes ? Que deviennent les laissés-pour-compte ?*

Un grand problème auquel sont confrontées les écoles de devoirs est le nombre de demandes par rapport au nombre de places disponibles. La plupart limitent les inscriptions à un certain nombre d'enfants et ont une longue liste d'attente. Les parents sont renvoyés vers d'autres écoles de devoirs, déjà complètes pour la plupart. Comment définit-on les priorités ? Inscrit-on d'abord les premiers qui se présentent ? Ou ceux qui l'année précédente étaient déjà inscrits ? Prévoit-on de garder des places pour des cas d'urgence ou des demandes ponctuelles ? Chaque association a fait son choix personnel. Mais, dans tous ces cas, le même problème persiste : tous les enfants ne sont pas accueillis ; la quasi-totalité des associations ont des listes d'attente et, dès lors, il y a des laissés-pour-compte qui ne trouvent pas d'aide auprès d'une école des devoirs. Qui sont-ils ? Que deviennent-ils ? Comment s'en sortent-ils ? Que peut-on faire pour eux ?

- ❖ Quelques associations accueillent tous les enfants demandeurs. Certaines accueillent alors les enfants en petits groupes peu de temps, ce qui permet d'aider un grand nombre d'enfants dans de bonnes conditions. Par conséquent, ces enfants ne bénéficient de l'aide scolaire qu'une fois par semaine (par exemple). Est-ce suffisant ?
- ❖ D'autres structures vont accueillir tous ceux qui se présentent, quitte à demander à certains de revenir plus tard (pour les plus autonomes), car il n'y a plus d'espace disponible. Le personnel n'étant pas multipliable, la question, dans ce cas-ci, est de savoir si l'aide va être efficace.

- *Quelle est la place des accueils extrascolaires par rapport à l'école ?*

Sur le terrain, nombreux sont les animateurs à s'effrayer de la quantité de devoirs des enfants (plus d'une heure, voire une heure et demie de travail à domicile chaque jour) et des punitions parfois pour des enfants dont le seul défaut est d'être lents, obligés par leur instituteur de recopier des listes insensées de mots ou de chiffres ! Sur le terrain, on est bien loin des recommandations émanant du Ministère de l'Enseignement. Il semble que les écoles comptent trop sur les écoles de devoirs pour gérer cela.

Quelques structures que nous avons visitées ont créé d'emblée une école des devoirs. D'autres les ont inclues à leurs autres activités. A chaque fois, ces lieux d'aide aux devoirs ont été pensés pour faire face aux problèmes scolaires que rencontrent les enfants du quartier, problèmes qui ne semblent pas pouvoir se résoudre à l'école. Les accueils extrascolaires incluent dès lors des missions pédagogiques et éducatives à leurs objectifs d'origine : ils organisent une aide aux devoirs, parfois complétée de jeux intellectuels, et plus rarement choisissent des activités qui permettent de concrétiser de façon ludique et interactive les notions apprises à l'école (comment un enfant peut-il par exemple s'intéresser à un cours sur les grenouilles s'il n'en a jamais vues de sa vie ? Aller voir des grenouilles dans une mare, regarder un film sur les grenouilles ou les jouer sous forme de mimes peut motiver et aider les enfants à se représenter et mémoriser les notions apprises : les sons, les formes, le milieu de vie, etc.).

Le scolaire envahit donc le champ de l'extrascolaire, les missions de celui-ci devenant un palliatif de l'école. Pour limiter cela, certaines associations ne consacrent qu'un temps restreint à l'aide scolaire : « *Tant pis si tous les devoirs ne sont pas faits : c'est aussi aux enseignants à comprendre qu'ils ne peuvent pas donner des quantités de devoirs* ». Jusqu'où faut-il sacrifier ses objectifs d'origine pour répondre aux problèmes scolaires des enfants ? Jusqu'où faut-il résister face à une école qui ne remplit plus ses missions, parce que débordée par des situations sociales et culturelles auxquelles elle ne s'est pas suffisamment bien préparée ?

- *Quelles conséquences les problèmes scolaires des enfants vont-ils avoir sur le choix du personnel des accueils extrascolaires?*

Du personnel est souvent engagé spécifiquement pour l'aide scolaire, sur base d'un diplôme pédagogique plutôt que d'une formation d'animateur. L'aide aux devoirs devient-elle

parfois une affaire de spécialistes ? Il serait paradoxal que, par la force des choses, le lieu d'accueil extrascolaire soit de plus en plus dans une logique scolaire. Il en perdrait son sens.

De tous ces constats et questionnements, nous pouvons dégager des **conséquences positives pour les enfants** de l'opportunité de bénéficier d'une aide scolaire dans les associations de l'extrascolaire :

- Certains enfants fréquentent l'accueil extrascolaire par le biais de l'école des devoirs : les parents, soucieux en premier lieu de la réussite scolaire, inscrivent leurs enfants à l'école des devoirs (alors qu'ils n'auraient pas eu l'idée de les inscrire à des activités récréatives), ce qui permet aux enfants de bénéficier non seulement de l'aide scolaire mais aussi d'un tas d'autres activités qui sont autant *d'ouvertures*.

- « *Les associations répondent au besoin de* triangulation *des enfants : elles leur permettent d'avoir d'autres référents que l'école et la famille. Si l'on supprimait les devoirs, on risquerait de supprimer le soutien scolaire organisé par l'associatif et cette triangulation qui est essentielle* » (le responsable d'une association). Mettre l'accent sur la qualité des relations humaines qui se nouent à l'extérieur des lieux habituels (école et famille), c'est aider les enfants à se structurer et à s'épanouir, à se situer davantage dans la société.

- Pour les enfants de quartiers défavorisés qui ont des difficultés scolaires, le soutien scolaire dans les quartiers est indispensable dans une optique *d'égalité des chances* ; car demander l'aide d'un professeur particulier serait impossible financièrement pour ces familles !

- L'accompagnement aux devoirs par les animateurs amène les enfants à devenir de plus en plus *autonomes* en quelques années. Par la suite, soit ils viennent uniquement quand ils ont une difficulté spécifique, soit ils aident eux-mêmes leurs camarades (c'est valorisant pour ces enfants et à la fois un stimulant pour les autres de voir que la réussite est possible).

- Certaines associations expliquent que, s'il n'y avait pas de si longs devoirs, elles poursuivraient tout de même dans la voie du *plaisir d'apprendre*, par des jeux et des exercices libres qui suscitent entre autres les aptitudes intellectuelles.

Ce souci des associations de prendre en compte les difficultés scolaires des enfants nous semble rencontrer un des objectifs spécifiques[16] du **Code de qualité** : « *Le milieu d'accueil prend en compte, dans la conception des activités, les caractéristiques sociales, culturelles, économiques et naturelles de l'environnement de l'enfant gardé, particulièrement lorsque celles-ci sont défavorables* » (Article 17).
Il importe toutefois de limiter les activités de soutien scolaire et éventuellement de les aménager, conformément à l'objectif général « *Le milieu d'accueil veille, dans la conception des activités proposées à l'enfant, à préserver la notion de temps libre, particulièrement lorsque la période de garde fait suite à des activités pédagogiques* » (Article 8 du code de qualité).

Les « productions » des enfants

Nos observations

Dans la plupart des associations rencontrées, les activités aboutissent à des productions : dessins, peintures, objets en poterie ou en papier mâché, jeux de société, etc.. Le devenir de ces productions est fort différent d'un projet à l'autre.
Ainsi, généralement, les enfants reprennent leurs productions à la maison. D'autres fois, ils peuvent reprendre leur première création, les autres restant la propriété de l'association qui décorera ses locaux avec celles-ci ou même essayera de les vendre et les rangera dans les caves, s'il y a surproduction et non-vente.
Souvent, les enfants vivent un mélange de ces deux situations : garder ou laisser ce à quoi ils ont travaillé. S'ils ont décoré un mur du local, ils ne peuvent évidemment rien reprendre. Parfois, ils doivent attendre avant de pouvoir récupérer leurs productions car celles-ci sont exposées. Ou encore, les dessins individuels forment ensemble un jeu de société qui appartient à tous et qui ne peut donc être repris par l'un ou l'autre.

Dans quelques associations, c'est surtout le processus de création qui est favorisé. Le « produit fini » importe moins.

[16] Rappelons que les milieux d'accueil sont tenus de respecter tous les objectifs **généraux** (articles 2 à 11), et doivent choisir un ou plusieurs objectifs **spécifiques** (articles 13 à 18).

Nos questions et réflexions

Ce qui nous importe, c'est que l'enfant se sente valorisé dans ce qu'il fait, crée, exprime, donne de lui-même. Il n'y a pas de réponses toutes faites. Il est positif que l'enfant ramène ses créations chez lui si elles y sont bien accueillies. Ce n'est pas toujours le cas. Certains parents ne considèrent pas les productions de leurs enfants comme quelque chose d'important et les jettent plus ou moins rapidement. Il arrive aussi qu'à force de ramener des bricolages à la maison ceux-ci n'y soient plus les bienvenus : certains parents ont des commentaires embarrassés ou excédés (« *Où va-t-on encore mettre ça ?* »). Par ailleurs, entreposer les productions dans les caves de l'association n'est certainement pas plus valorisant.

Outre le devenir des productions, d'autres questions sont indicatrices du projet d'accueil : privilégie-t-on le plaisir qu'a l'enfant à créer ? A-t-on des exigences de qualité ou de sélectivité des productions (par exemple, pour exposer celles-ci plutôt que celles-là) ? Veut-on que l'enfant découvre une technique ? La création est-elle seulement un moyen pour rencontrer d'autres types d'objectifs (socialisation, confiance en soi …) ?

L'enfant s'approprie ce qu'il fait, se construit, jauge ses capacités, imagine et s'enthousiasme. Que l'œuvre soit collective ou individuelle, les affects de l'enfant peuvent être pris en compte. Et il est tout à fait possible de négocier avec l'enfant de ce qu'on fait des productions !

Ce qu'on fait des créations des enfants (et la manière de le faire) n'est pas anodin et il importe d'y réfléchir.

L'ambiance

Chaque endroit a sa propre atmosphère et nous y avons été sensibles. Retranscrire toutes ces impressions parfois ténues ou fugitives n'est pas une tâche facile. Voici quelques-unes de toutes ces impressions :

- Qu'il fait calme.
- Quel joyeux (et fatigant) brouhaha !

- Les enfants sont calmes et détendus.
- Les enfants sont calmes et très appliqués.
- L'ambiance est très scolaire, plutôt rigide.
- Les enfants ont vraiment l'air d'être chez eux ici !
- L'ambiance est très chaleureuse.
- Les enfants s'adressent à nous sans difficulté.
- Nous nous sentons bien ici et avons envie de rester.

Sentir l'ambiance d'un lieu, c'est un peu comme on prendrait la température de l'air, du bain ou qu'on prendrait le pouls d'un patient. L'ambiance ne veut pas tout dire d'un lieu et de ce qui s'y fait, mais c'est une information qui use de nos sens. Y fait-il bon, agréable ? Peut-on s'y sentir en confiance ? Ou nous y sentons-nous un peu menacés, pas très valorisés ?

Les impressions que nous avons eues touchent de près à des éléments qui, mis ensemble, créent l'ambiance.
Le *bruit*, est-il permis ? Dans quelle mesure ? Est-il dérangeant, plaisant ? Exprime-t-il une tension ou une détente ?
Les *mouvements*, les *déplacements* sont-ils acceptés ? Sont-ils gérables ? Sont-ils réprimés ?
Voit-on que les enfants se sentent sécurisés par un *encadrement d'animateurs* suffisant en nombre et en qualité ? Les enfants se sentent-ils *à l'aise, en confiance, pour s'exprimer* auprès des adultes, même quand ils ont un petit (ou gros) souci sur le cœur ?

L'ambiance vient aussi de la *décoration*, des *contacts entre enfants* (les enfants se connaissent-ils et comment ; les contacts sont-ils favorisés et comment ; ces contacts sont-ils obligés ou libres ?), des *groupes d'enfants et des équipes d'animateurs fixes ou changeants*, des *contacts entre les animateurs et avec leur responsable*,…

A propos d'ambiance, l'important est, à nos yeux, que les équipes soient à l'écoute des différents éléments qui composent l'atmosphère du lieu d'accueil ; parfois, on serait étonné de se rendre compte de « ce qui passe » à travers l'expression d'un lieu et de ses occupants.

Espace et matériel

Nos observations

Dans quel **type d'espace** les associations rencontrées travaillent-elles ? La majorité des associations (dix sur dix-neuf) se trouvent dans une maison entière, le plus souvent dans de hautes maisons de trois étages aux pièces étroites. Une des associations citées travaille dans deux maisons mitoyennes, une autre dans un ancien orphelinat. Tandis que quatre milieux d'accueil d'enfants occupent des rez-de-chaussée (2 pièces en enfilade, plus cuisine ou salle de bain) complétés parfois par une cave aménagée ou un local prêté à l'extérieur. Deux associations occupent d'anciens bâtiments scolaires et une autre une ancienne usine. Deux associations ont leurs activités dans les locaux d'écoles[17] (après la classe et pendant les congés scolaires).

L'occupation de l'espace : dans ces lieux d'accueil, outre les locaux distincts pour les activités des enfants (ateliers divers, espace calme pour les devoirs,…), il faut toujours compter qu'il y a des pièces ou des coins pour les bureaux administratifs et, dans un certain nombre d'associations, des locaux pour les activités adressées à un autre public (jeunes, adultes,….). Il y a rarement la place adéquate pour les membres du personnel : des tables disponibles pour préparer le matériel des activités, des armoires de rangement des affaires personnelles, un lieu d'échanges hors ateliers… Cela fait pourtant partie des conditions nécessaires pour travailler sereinement et durablement.

La taille des locaux : parmi les associations que nous avons visitées, quelques-unes occupent des locaux fort spacieux avec éventuellement une cour et/ou un jardin, mais la plupart disposent seulement d'un espace restreint, voire exigu. La **notion** d'exiguïté ou d'amplitude **d'un espace** est évidemment subjective et dépend aussi de l'usage qui est fait de cet espace, du nombre de personnes s'y trouvant, de la place que prend le matériel, des dimensions (hauteur, largeur, longueur) et de la disposition des pièces…

Nous avons réalisé le tableau ci-dessous en tenant compte des commentaires des personnes rencontrées sur leurs propres locaux et de nos impressions lors de la visite de ces locaux (les deux allant généralement dans le même sens).

[17] Ces projets d'accueil ont bénéficié d'une dérogation du FESC (art.2 §1 a. du Règlement Spécial) pour l'utilisation de locaux d'école.

Tableau IV : Nombre d'associations disposant de …

Locaux exigus et/ou inadaptés	6 associations sur 19
Locaux moyens	10 associations sur 19
Locaux spacieux	3 associations sur 19

Espace extérieur : arrière-cour (sans jardin)	3 associations sur 19
Cour d'école (sans jardin)	2 associations sur 19
Jardin (avec ou sans cour)	4 associations sur 19
Parcs ou plaines de jeux à proximité	10 associations sur 19
Aucun espace pour les activités de plein air	5 associations sur 19

Que remarquons-nous ? Sur dix-neuf lieux d'accueil visités, un tiers de ceux-ci (6/19) sont de taille exiguë ou peu adéquats ; la moitié ont des locaux d'ampleur suffisante, sans être dans le confort ; un sixième à peine (3/19) comprend des locaux spacieux.

La question de **l'espace extérieur** est significative aussi : à peu près la moitié des lieux d'accueil possèdent ou bénéficient d'une cour ou d'un jardin (9/19). La moitié des structures d'accueil ont des espaces verts publics à proximité (10/19). Les cours et les jardins sont parfois très petits (mais font quand même souvent l'objet de création de petits potagers, initiative intéressante dans l'espace citadin) ; les parcs publics ne sont pas toujours aménagés pour que les enfants y jouent. Cinq associations sur dix-neuf n'ont ni un espace extérieur suffisant pour jouer ni un parc ou une plaine de jeux à proximité.

Les associations sont-elles **propriétaires ou locataires** ? Cette question n'a pas été posée de manière systématique aux associations rencontrées. Mais nous savons que pour plusieurs d'entre elles, la commune prête des locaux ; quelques écoles mettent à disposition leurs cours de récréation ; une association n'a pas de loyer à payer tant qu'elle rénove le bâtiment qu'elle occupe ; une autre s'est formée en coopérative pour pouvoir acheter de nouveaux locaux et les partager avec les partenaires de la coopérative. Un mouvement se confirme : quand une association peut trouver plus grand, elle déménage. Quand elle a les moyens d'acheter, elle le fait.

Le **projet d'accueil** est tributaire de l'espace disponible : le *nombre d'enfants* accueillis en même temps en dépend. Ainsi, certaines associations sont autorisées par l'ONE à accueillir un nombre d'enfants limité à cause de l'exiguïté de leurs locaux. L'espace disponible influence également, dans une certaine mesure, le *type d'activité* : dans les

espaces restreints, des activités structurées sont plus faciles à organiser, les sorties et excursions sont privilégiées.

Des locaux inadéquats obligent fréquemment les associations à *déménager* pour trouver mieux. Ceci peut entraîner des changements de publics : dans certains quartiers, les gens sortent difficilement des quelques rues qu'ils connaissent. Quand une association déménage de quelques pâtés de maisons, elle peut perdre quasiment tous les enfants avec lesquels elle travaille habituellement.

Des locaux étroits sont souvent l'occasion pour les associations de développer quelques *collaborations* à ce sujet avec des structures qui en ont de plus spacieux (avec des écoles ou d'autres lieux d'accueil extrascolaire, parfois de la communauté flamande).

L'aménagement de l'espace est également très important. Les associations ont davantage de possibilités d'agir sur celui-ci que sur la taille des locaux. Selon la façon dont ils sont aménagés, les locaux paraissent plus ou moins grands, sont plus ou moins accueillants, permettent plus ou moins d'activités. Ainsi, nous avons visité un lieu très petit (deux pièces) où l'organisation de l'espace et la gestion du matériel étaient telles qu'elles permettaient de moduler l'espace en fonction des activités, ce qui le faisait paraître plus grand.

La **décoration** des locaux peut changer radicalement un local. Certains lieux étaient gris et ternes, d'aspect déprimant. Par contre, à d'autres endroits, de grandes fresques sur de vieux murs les égayaient et les rendaient très accueillants. Si la décoration d'un lieu ne fait pas la qualité de l'accueil, c'en est tout de même une des composantes. Un lieu décoré même simplement, mais harmonieusement, a un impact sur le bien-être de l'enfant. Décorer avec les enfants est une façon de les impliquer par la créativité dans un lieu qu'ils peuvent ressentir comme étant (encore un peu plus) le leur.

Au niveau du **matériel**, chaque association en a en quantité et en qualité variables. Dans l'espace disponible, la capacité de *rangement* doit être prise en compte. Selon les *activités* proposées par l'association, l'achat de matériel est différent. On peut ainsi trouver des associations qui ont aussi bien des livres que des instruments de musique, du matériel scolaire, des ordinateurs, de la peinture, des ballons, du matériel de psychomotricité,… Mais certaines associations ont le strict minimum : des chaises, des tables, quelques revues et jeux de société, du papier de brouillon. Plusieurs se plaignent du coût très élevé des livres de qualité pour créer un coin bibliothèque.

L'acquisition de matériel dépend parfois de *l'ancienneté* des associations (acquisition progressive de matériel adéquat grâce à des sources diverses établies au fil du

temps : dons, offres promotionnelles, magasins particuliers,…) ou des *priorités d'action* des coordinateurs en matière de subsides ; les associations ont aussi plus ou moins de marge de manœuvre financière selon qu'ils ont des fonds disponibles ou des subsides pour la jeunesse, par exemple, qui peuvent servir indirectement aussi pour les enfants.

Nos questions et réflexions

Trouver des locaux mieux adaptés est une priorité pour certaines des associations rencontrées. La question est alors de savoir comment : comment trouver des moyens pour louer un espace privé ou même devenir propriétaire ? Comment interpeller les pouvoirs publics pour les convaincre que les enfants méritent mieux que des locaux vétustes ?

Les questions essentielles peuvent être posées. Est-ce que les lieux d'accueil sont suffisants, adéquats ? Permettent-ils des marges de manœuvre en terme de nombre d'enfants accueillis, d'activités diversifiées ? Sont-ils salubres, sains et agréables ?

En attendant, les efforts peuvent se porter sur la décoration, la salubrité et l'aménagement de l'espace.

La façon dont l'espace est aménagé traduit aussi ***la conception de l'accueil extrascolaire***, notamment par rapport au *temps libre* laissé aux enfants. Ainsi dans certains lieux, du matériel est à la disposition des enfants qui l'utilisent selon leurs envies. Dans d'autres, un seul grand espace est aménagé de telle façon qu'il y ait des lieux distincts et séparés par des toiles pour le repos, les ateliers, l'aide scolaire,… Dans une association visitée, il y avait un coin caché par une tenture où les enfants pouvaient jouer à l'abri du regard de l'adulte. Ceci nous semble particulièrement important de réserver des moments et des lieux où ***l'intimité*** des enfants est préservée, surtout dans des quartiers moins favorisés où les enfants ont rarement une chambre pour eux seuls.

Le **Code de qualité** va dans ce sens : un de ses objectifs généraux[18] porte spécifiquement sur l'espace : « *Le milieu d'accueil préserve et encourage le désir de découvrir de l'enfant en organisant des espaces de vie adaptés à ses besoins, en mettant à sa disposition du matériel et en lui donnant accès à des activités diversifiées propices à son développement cognitif, social, affectif et psychomoteur* » (article 7).

Par ailleurs et de façon plus générale, un des objectifs généraux du Code est : « *Le milieu d'accueil, dans une optique de promotion de la santé, veille à assurer une vie saine aux enfants* » (article 11). On peut comprendre cela entre autres comme une obligation à avoir des locaux salubres, propres et dénués de danger.

L'intégration d'enfants ayant des besoins spécifiques :

Nos observations

Il arrive que des enfants différents, affectés d'un handicap par exemple, soient accueillis. Cela peut être un choix volontaire de l'association. Ainsi, une des structures rencontrées accueille chaque année des enfants malentendants dans ses plaines de vacances et collabore pour cela avec une association en contact avec ces enfants. Mais le plus souvent, les enfants ayant des besoins spécifiques sont accueillis sur la demande des parents ou du centre PMS.

Les associations accueillant ce type d'enfants ont dû déterminer leurs limites : combien d'enfants différents peut-on accepter dans un groupe ? Faut-il limiter leur présence à autant d'heures par semaine ? Dans une association, ils reçoivent trois enfants le mercredi, dans des groupes d'ateliers différents. Ceci soulage certains parents qui ont bien de la peine à trouver des lieux d'accueil pour leur enfant. Pour ces enfants, le fait d'être intégrés à d'autres enfants est stimulant. En quelque temps, la confiance s'instaure et les enfants en difficulté ont un développement social meilleur. D'un autre côté, la présence d'enfants différents peut être l'occasion de faire un travail d'ouverture avec les autres enfants : sensibiliser aux différences et au respect de l'autre. Ceci permet d'éviter les attitudes dévalorisantes (se moquer, faire de l'enfant différent un bouc émissaire,…) et de miser sur des relations positives entre les enfants.

Si accueillir des enfants aux besoins spécifiques a des conséquences sur la façon de travailler avec tous les enfants puisque ça remet certaines habitudes en question, il est intéressant aussi d'instaurer des collaborations avec d'autres services (exemple : associations de parents spécialisées).

[18] Rappelons que les milieux d'accueil sont tenus de respecter tous les objectifs **généraux** (articles 2 à 11)

Nos questions et réflexions

Accueillir des enfants ayant des besoins spécifiques dans un milieu d'accueil « ordinaire » mérite réflexions et encouragements. Mais les difficultés sont là et les animateurs doivent pouvoir être concertés. Les animateurs eux-mêmes devraient avoir le choix, se sentir capables d'assumer la présence d'enfants aux difficultés spécifiques au sein du groupe et pouvoir, le cas échéant, refuser sans se sentir coupables[19]. Pouvoir parler en équipe des difficultés rencontrées, y rencontrer un écho, des solutions ; être soutenu par des formations ; pouvoir s'informer auprès des parents, de services adéquats. Peut-être faudra-t-il penser à aménager un tant soit peu l'environnement ou être un peu plus attentif à certains besoins des enfants. Le mieux est que la participation de tous aille dans le sens de la solidarité, de la responsabilité et de la connaissance des uns et des autres. Il ne peut qu'en résulter un « plus » pour la qualité de l'accueil. Les enfants « différents » sont avant tout des enfants.

Accueillir des enfants différents et penser le projet d'accueil en fonction de cette réalité répond à un des objectifs spécifiques[20] du **Code de qualité** : « *Le milieu d'accueil favorise l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques, dans le respect de leur différence* » (article 15).

Une garderie avant et/ou après les activités …

Nos observations

Dans certaines associations, des garderies sont organisées avant et/ou après les activités. Même quand la garderie est organisée dans un local accueillant, avec du personnel qualifié, on nous en parle négativement ou comme de quelque chose qui est peu important :

[19] Il importe toutefois de réfléchir à comment exprimer un refus, à être conscient du pourquoi on refuse et à accompagner les parents vers d'autres solutions.
[20] Rappelons que les milieux d'accueil sont tenus de respecter tous les objectifs **généraux** (articles 2 à 11), et doivent choisir un ou plusieurs objectifs **spécifiques** (articles 13 à 18).

« N*ous ne souhaitons pas faire de publicité pour la garderie : c'est vraiment pour ceux qui en ont besoin et pas pour que les parents se déchargent de leurs enfants* »

Nos questions et réflexions

Nous sommes très interpellées par ces garderies de l'extrascolaire. D'une part, cela fait référence au modèle de l'école : les activités (souvent coupées par des « pauses », d'ailleurs) sont associées à la classe et les autres temps d'ouverture du lieu sont des garderies, comme à l'école. D'autre part, cela établit une hiérarchie entre les temps d'accueil : un peu comme s'il y avait les activités « nobles » (les ateliers, les activités structurées) et un temps creux, inintéressant, obligé (la garderie).

Ce moment ne peut-il donc être conçu comme un véritable temps d'accueil où les enfants peuvent être bien, gérer leur temps comme ils veulent dans un espace riche en possibilités ? Un endroit où les parents aiment à s'attarder car ils s'y sentent accueillis ? Un lieu de rencontre entre enfants et entre parents ?

Plus que de matériel ou de personnel supplémentaire, c'est un véritable projet pour ce moment qui est nécessaire.

Afin de respecter le **Code de qualité**, il importe de réfléchir à ces moments de « garderie ». En effet, selon le Code de qualité « *le milieu d'accueil (…) veille à concilier les notions de garde et d'accueil, en proposant un service qui réponde tant à la demande des personnes qui confient l'enfant qu'aux besoins de l'enfant* » (objectif général[21], article 2, 2).

[21] Rappelons que les milieux d'accueil sont tenus de respecter tous les objectifs **généraux** (articles 2 à 11)

Les relations avec les parents

Nos observations

La vision que les professionnels ont des parents, les relations qu'ils ont avec eux, la place qui leur est laissée au sein de l'accueil extrascolaire diffèrent d'une association à l'autre. Ceci se traduit par le *discours* sur les parents, par le *ton* utilisé et par le *type d'actions* menées à leur intention.

Le **ton**, la façon dont les personnes rencontrées nous ont parlé des parents variait d'une structure à l'autre. Dans certains cas, le ton était empathique, compréhensif. Il s'agissait généralement d'associations qui considèrent les parents comme des partenaires à part entière, qui les associent à la vie de l'accueil et aux prises de décisions. Cela va de pair avec un travail de type communautaire, « *un projet pour le public, avec le public* ».

Ce ton se rencontrait également chez ceux qui, sans aller jusqu'au partenariat, partent du point de vue des parents et considèrent leur accueil comme un soutien aux familles. « *Que peut-on faire pour les parents, pour les aider face, par exemple, à l'échec scolaire de leurs enfants ?* » Et d'organiser des activités pour les parents et les enfants, de mener des actions spécifiques au niveau des parents.

Dans d'autres cas, les parents sont davantage vus comme des utilisateurs de services. La façon dont on nous parlait d'eux était assez neutre ou alors parfois critique, voire négative.

En général, les associations menant des actions au niveau des adultes (alphabétisation, insertion socioprofessionnelle …) ont un **discours** plus positif à propos des parents, prennent mieux en compte leurs réalités et leurs conditions de vie, comprennent davantage leurs difficultés face à l'éducation de leurs enfants.

« Les parents se déchargent de leurs enfants »

Il n'est pas rare d'entendre des remarques très négatives à propos des parents : « *Ils sont démissionnaires* » ; « *Il y en a qui se débarrassent de leurs enfants* » ; « *Ils s'amènent à la barrière avec leur voiture et klaxonnent pour que leur enfant vienne les rejoindre : ils n'ont aucune considération pour notre travail et se servent de notre accueil comme d'un parking* » ; « *Les parents choisissent ce qui est le plus facile pour eux et pas ce qui est le mieux pour leur enfant* », « *Ils ne veulent pas que leur enfant fasse la sieste ici, comme ça, quand il rentre, il dort et n'ennuie pas ses parents* » etc.

Ces remarques traduisent la difficulté d'avoir des relations aisées et satisfaisantes avec certains parents. Mais elles créent davantage de distance entre animateurs et parents : le fossé s'accroît entre les « bons animateurs » et les « mauvais parents ». Et si les animateurs sont parents eux-mêmes, ils ne rapprochent pas les difficultés qu'eux-mêmes peuvent rencontrer de celles des parents des enfants avec lesquels ils travaillent.

Ne peut-on faire confiance aux parents ? Les voir positivement n'est pas toujours facile quand on entend la façon dont ils parlent parfois de leurs enfants ou agissent avec eux. Mais on peut prendre cela comme l'expression de leur désarroi, de leur lassitude face à la difficulté d'éduquer des enfants, souvent dans des conditions malaisées. Il est important de tenir compte de ces conditions : logements petits et surpeuplés (dans lesquels jeux et cris d'enfants seront vite insupportables pour les parents et les voisins), chômage et exclusion (et donc difficulté d'être fier de soi, de donner une image positive de soi aux autres et a fortiori à ses enfants), horizons restreints (les parents ne sont pas outillés économiquement, culturellement et géographiquement pour emmener leurs enfants à des endroits intéressants pour eux).

Il est donc d'autant plus crucial pour ces parents de se sentir reconnus, valorisés, respectés pour pouvoir conserver une dignité et développer leurs compétences parentales.

Les parents qu'on ne voit jamais ou qui déposent vite fait leur enfant se sentent-ils accueillis dans le lieu ? Sont-ils bienvenus et si oui, le savent-ils ? Il est possible de le leur dire, d'organiser de temps en temps des moments plus festifs (un goûter, une excursion) qui traduiront un désir de l'équipe de laisser une place aux parents dans le lieu.

Oser parler avec les parents, communiquer, dialoguer est souvent fructueux et permet de dépasser des représentations (culturelles entre autres) et d'aller véritablement à la rencontre de l'autre.

La place des parents diffère d'une association à l'autre et est donnée de manière plus ou moins importante. Elle se manifeste par diverses **actions** ou lors de **moments** particuliers.

- **L'inscription** (voir aussi p. **Erreur ! Signet non défini.**) : en général, les parents doivent être présents pour inscrire l'enfant à l'accueil extrascolaire. Toutefois, il arrive, dans certaines associations, que les enfants s'inscrivent seuls aux activités (le plus souvent

quand l'enfant est très désireux de s'inscrire et que les parents ne se manifestent jamais).

L'inscription est le moment, chez les uns ou les autres, d'établir un premier lien de confiance, d'expliquer aux parents ce qu'on attend d'eux, d'expliciter clairement le règlement intérieur et les formalités administratives à remplir. L'inscription sera parfois la seule rencontre avec les parents (sauf en cas d'accident ou de gros problème avec l'enfant).

- **Les moments festifs** : Plusieurs associations profitent de l'occasion d'une fête (dans le quartier, la commune, la ville) ou de la création d'une exposition et d'un spectacle réalisés par les enfants pour y associer les parents –s'il y a un travail de type communautaire- ou simplement les y inviter. Les parents viennent le plus souvent quand eux-mêmes sont déjà impliqués dans l'association : cours d'alphabétisation, formation, groupes de femmes,…

- **Les réunions** : Quelques associations ont choisi d'organiser des réunions trimestrielles plus ou moins obligatoires (elles font partie du « contrat » passé entre l'association et les parents à l'inscription) et touchent davantage le suivi scolaire des enfants.

- Mais plusieurs associations, sans organiser de réunions en tant que telles, ont des **échanges réguliers** avec les parents, les écoutent, les orientent éventuellement, les soutiennent dans leur rôle de parents ; ces échanges ont lieu quotidiennement, et parce qu'il y a une confiance réciproque qui se noue.

- **Les actions destinées aux parents** : Certaines associations estiment qu'organiser des actions relatives aux préoccupations des parents a des retombées positives dans les familles. Les unes organisent des discussions autour de thèmes éducatifs ou de santé (par exemple en collaboration avec la Ligue des Famille); d'autres créent des rencontres entre les mamans du quartier et d'autres femmes dans le but d'ouvrir un peu leurs horizons habituels.

- **L'implication / la participation des parents aux activités de l'accueil** : Quelques associations se sont donné pour mission d'associer les parents à la vie de l'accueil et aux prises de décisions. L'idée est de signifier concrètement aux parents qu'ils sont des partenaires indispensables. C'est ainsi que des parents s'inscrivent dans des initiatives telles que la préparation de fêtes, l'animation d'un groupe d'enfants selon leurs compétences propres (atelier pâtisseries, percussions africaines,…), qu'ils écrivent dans

un petit journal distribué dans le quartier ou même qu'ils participent à des conseils communaux où des points à l'ordre du jour les concernent directement, etc.

Le fait d'être subsidié par le FESC a des conséquences sur les relations avec les parents dans la mesure où les associations sont contraintes de demander une série de papiers à ceux-ci. Ceci entraîne souvent des problèmes :

- Les parents sont méfiants face à ces demandes : ils ont peur, par exemple, qu'on leur retire les allocations familiales.
- Les papiers sont dès lors très difficiles à obtenir.
- Certaines associations basent leur projet sur le tissage de relations de confiance avec les parents. C'est un travail au jour le jour, patient et jamais totalement acquis. Les contraintes du FESC entravent ce travail et dès lors empêchent l'association de réaliser son projet.

Toutes les associations ne rencontrent pas de tels problèmes. Certaines sont très bien intégrées dans le quartier, ont été créées par des gens du quartier et jouissent d'une certaine notoriété. Les parents ont une très grande confiance et fournissent les papiers sans crainte. Plusieurs nous ont dit qu'avec le temps les relations avec les parents s'amélioraient et qu'il y avait dès lors moins de problèmes pour réclamer les papiers.

Parmi les structures qui ont des difficultés à obtenir des papiers, plusieurs stratégies existent pour les collecter :

- Les animateurs font du porte-à-porte pour obtenir les papiers.
- Les tarifs sont différents selon que les enfants sont en ordre vis-à-vis du FESC ou non.
- Dans certaines communes, les associations font une demande à l'administration communale pour obtenir les compositions de ménage et les ont par ce biais.
- Certains ont préféré renoncer aux subsides du FESC car le travail avec les familles est une composante essentielle de leur projet. Or, le fait de devoir demander aux parents une série de papiers -voire les harceler pour les obtenir- peut passer comme une tentative de contrôle et donc instaurer des relations négatives, de méfiance, qui sont à l'opposé du projet de base de l'association.

Nos questions et réflexions

Comme nous avons pu le constater, les relations avec les parents varient en fonction *du projet d'accueil* et en fonction des *a priori des professionnels*. Il est dès lors intéressant pour les équipes d'en prendre conscience et de s'interroger en s'appuyant, par exemple, sur les questions suivantes :

- Le *projet d'accueil* est-il un service rendu aux parents qui travaillent ? Un soutien aux familles défavorisées ? Un service rendu aux enfants, conçu pour être un enrichissement de leurs expériences quotidiennes ? Un projet de quartier ?
- Les *a priori des professionnels* : les parents sont-ils perçus comme étant de bonne volonté mais démunis dans un environnement qui leur est étranger ? Sont-ils vus comme des profiteurs qui parquent leurs enfants ? Sont-ils considérés comme des partenaires du projet, les plus compétents pour assurer l'éducation de leurs enfants ?

Il nous semble important de s'interroger aussi sur la façon dont on perçoit les parents et de chasser des visions négatives (parfois profondément ancrées) qui ne sont pas constructives. En effet, accueillir des enfants et faire avec eux un travail intéressant tout en déconsidérant leurs parents nous semble une attitude risquée : les enfants sont sensibles et même si les animateurs ne parlent pas des parents devant les enfants, ceux-ci savent, sentent que leurs parents ne sont pas estimés ou respectés. Dès lors, les enfants peuvent se sentir amoindris ou être pris dans des conflits de loyauté, comme s'ils avaient à choisir un « camp », celui des parents ou celui de l'association.

Bien sûr, donner une place spécifique aux parents n'est pas facile ; cela demande que les équipes discutent de leurs émotions et idées envers les parents et qu'ils élaborent ensemble la qualité des relations à établir.

Il importe donc de penser la place des parents dans le lieu. Il n'est pas nécessaire, ni même souhaitable, que tous les projets aient une action communautaire et une approche participative des parents. Ceux qui le font répondent à l'objectif spécifique[22] du **Code de qualité** « *Le milieu d'accueil établit une relation privilégiée avec les personnes qui confient l'enfant, dans le souci de développer la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant* » (Article 16).

[22] Rappelons que les milieux d'accueil sont tenus de respecter tous les objectifs **généraux** (articles 2 à 11), et doivent choisir un ou plusieurs objectifs **spécifiques** (articles 13 à 18).

Mais, il est nécessaire que « *le milieu d'accueil s'informe des attentes des personnes qui confient l'enfant et institue un mode de garde qui leur permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponibles tant psychologiquement que physiquement pour leurs occupations, que celles-ci soient d'ordre professionnel ou non* » afin de respecter cet objectif général du **Code de qualité** (Article 4).

Le personnel

Nos observations

La composition des équipes

Les équipes des associations organisant un accueil extrascolaire sont souvent très hétérogènes : se côtoient des personnes ayant des formations (contenu et niveau), des statuts et des barèmes salariaux fort différents.

D'une part, vu la **diversité** des activités organisées, le **personnel engagé** doit pouvoir être relativement polyvalent et/ou quelque peu spécialisé. On trouve donc, par exemple, des éducateurs A1 ou A2, des artistes de différentes disciplines avec ou sans diplôme, des licenciés en psychopédagogie ou en communication, des assistants sociaux et des psychologues, des animateurs brevetés, des puéricultrices, des instituteurs, etc. Les missions que s'attribuent les associations détermineront en partie le choix du personnel à engager. Mais parfois, c'est en fonction des personnes embauchées que le type d'activités offertes au public se modifiera. Avec le départ d'un animateur, se perdent aussi certaines compétences (exemple : s'occuper de jeunes enfants, animer un atelier spécifique,…) qui ne sont pas toutes remplaçables.

D'autre part, l'obtention de personnel nouveau requiert de la part des associations une recherche tous azimuts (Communauté française, Région, commune,…) . Le **contrat de travail** peut être normal ou ACS, TCT, PTP, ALE … ou encore job étudiant. Dans certains projets, il est également fait appel à des prestataires extérieurs qui ont donc un statut d'indépendant. Dans tous ces cas, les barèmes salariaux sont différents. Et cela peut être source de tensions dans les équipes. Car un même travail et une même formation n'égalent pas nécessairement un même salaire ! De plus, les salaires sont rarement satisfaisants en

proportion de toutes les qualités mises en œuvre (gestion de projets, esprit d'équipe, solidarité, débrouillardise, etc.) dans ces quartiers défavorisés et délaissés.

Les **temps de travail** sont également variables. Certains travailleurs ont des contrats à durée déterminée (parfois très courts), d'autres à durée indéterminée. Les temps de travail varient de quelques heures par semaine au temps plein. Généralement, ce sont des prestations de travail à mi-temps. Mais comme les horaires extrascolaires sont particuliers (en milieu d'après-midi en semaine, vers midi le mercredi, durant les week-end et les congés), il n'est pas évident de compléter son horaire par un autre emploi. Avec ces temps de travail réduits, l'association est rapidement mise à mal dès qu'un membre du personnel est absent (maladie, congé de maternité, vacances, départ). De plus, trouver du personnel de remplacement pour une courte période est difficile, vu les conditions de travail offertes.

Certaines associations fonctionnent entre autres avec un **personnel bénévole**, mais cela demande une certaine organisation en terme d'horaires, de régularité, d'implication dans le projet. Une association propose d'ailleurs des formations à ses bénévoles au même titre que le personnel en place.

La gestion du personnel

La gestion du personnel n'est pas toujours facile vu cette complexité. Plusieurs possibilités existent pour les **employeurs** :

1. Dans l'ensemble, il apparaît deux grandes stratégies dans le *choix du personnel* :

- Le personnel est peu qualifié (A2 et A3) mais l'équipe est stable. Le personnel est payé selon le barème auquel il a droit et est formé sur le tas et de façon continue.
- Le personnel est qualifié mais le roulement est important. Les animateurs sont surqualifiés par rapport aux salaires : ils acceptent l'emploi en attendant mieux et dès qu'une opportunité leur est offerte, ils s'en vont.
  Il arrive néanmoins que les animateurs surqualifiés choisissent de s'investir à long terme dans le projet car ils sont vivement motivés par le travail (au niveau du contenu et/ou de l'équipe).

Le premier choix permet d'avoir une véritable équipe partageant des expériences communes, connaissant bien son public, avec un projet à long terme. Le second a pour avantage d'avoir des personnes très qualifiées qui peuvent apporter beaucoup au projet même si elles n'y travaillent qu'un temps limité.
Certaines stratégies sont mixtes : certains animateurs sont sous statut ACS et sont stables, d'autres sont engagés avec les subsides du FESC et tournent davantage.

2. *Contrats à durée déterminée ou indéterminée* ? Les personnes engagées sur la subvention FESC peuvent avoir un contrat à durée déterminée ou indéterminée. Le contrat à durée déterminée est plus confortable pour l'employeur, par contre, c'est insécurisant et démotivant pour l'employé. « *Surtout en septembre : c'est la reprise des activités et c'est le moment où les animateurs doivent avoir le plus de dynamisme pour faire démarrer l'année. Mais, avec un contrat qui se termine en décembre (donc dans les trois mois), leur motivation chute, ils ont la tête ailleurs et sont inquiets de ne pas savoir s'ils doivent chercher autre chose.* ». Le contrat à durée indéterminée a pour inconvénient majeur les coûts à engager en cas de préavis, si la subvention n'est pas reconduite.

3. *L'équipe peut être panachée ou au contraire homogène*. Une équipe pluridisciplinaire, donc diversifiée au niveau des formations de base, peut être une richesse : les formations différentes peuvent se compléter et être un véritable apport au projet. Mais il peut aussi y avoir des tensions entre les points de vues variés. Une équipe d'animateurs ayant à peu près la même formation sera peut-être plus gérable mais permettra moins de remises en question et de réflexions de fond.

Du point de vue des **animateurs**, travailler dans le secteur extrascolaire entraîne un certain nombre de contraintes :

- les horaires qui sont difficilement gérables s'ils ont eux-mêmes des enfants
- les contrats qui sont presque systématiquement précaires, d'où la difficulté de s'investir dans son travail, et d'avoir un projet professionnel à long terme
- le temps de travail, souvent à temps partiel, les horaires coupés
- le salaire peu attrayant

Et on attend d'eux, une grande motivation, une polyvalence, une souplesse, un esprit d'équipe, des attitudes professionnelles …

Au niveau des **enfants** aussi, la grande instabilité professionnelle du personnel a des conséquences :

- l'enfant qui a investi affectivement l'animateur se demande pourquoi il s'en va ; il faut pouvoir lui répondre et l'aider à gérer les séparations ;
- chaque fois qu'un animateur s'en va, il faut recommencer avec un autre la construction de liens de confiance

- quand beaucoup d'animateurs s'en vont et sont remplacés, c'est l'ambiance de l'accueil, voire le projet global, qui varie aussi : l'enfant doit élaborer de nouveaux repères

Les normes d'encadrement du FESC

Le règlement spécial du FESC prévoit des normes d'encadrement : un animateur / accompagnateur (équivalent temps plein) pour huit enfants accueillis et un coordinateur par minimum trente enfants accueillis. Mais le FESC ne se base pas sur le nombre d'enfants réellement accueillis mais sur un nombre de places théoriques (nombre total de journées de présence sur l'année divisé par 220 jours d'ouverture).

Prenons l'exemple de quatre associations :

Association	Journées de présence en 1999	Nb d'enfants « théoriques » nb de jours/220	Nb d'animateurs ETP théoriquement accordés	Nb d'enfants différents accueillis
B	3122	14.19	1	38
C	10444	47.47	5	84
G	3918	17.81	2	35
K	6081	27.64	3	132

Le FESC considère donc que la fréquentation moyenne des enfants est de 220 jours par an. Il ne tient pas compte du nombre d'enfants différents et de la fréquentation moyenne réelle (voir aussi p. **Erreur ! Signet non défini.**). Or toutes les associations accueillent en réalité plus d'enfants que le nombre de places théoriques. Ces enfants viennent moins souvent que 220 jours par an et il peut arriver qu'un grand nombre d'enfants soient présents en même temps, ce qui n'est absolument pas pris en compte dans le calcul de la norme d'encadrement.

De plus, vu le moratoire, le FESC ne subsidie pas toujours tout le personnel qu'il accorde en théorie. Les normes d'encadrement sont parfois impossibles à respecter.

Nos questions et réflexions

Certains problèmes peuvent se poser à cause des contraintes auxquelles sont soumis les promoteurs de projet :

1. Les promoteurs de projet doivent jongler avec *de nombreuses sources de financement*, le personnel est payé par différents subsides et dès lors il peut en résulter certaines inégalités. Des tensions peuvent naître du fait des différences de statut : à formation, ancienneté et travail égaux, le contrat et le salaire peuvent être fort différents ! Il arrive aussi assez fréquemment que le personnel change de statut ou de temps de travail selon les possibilités de financement.

   Certains choisissent d'engager des jobistes pour les vacances d'été : cela accroît la difficulté d'avoir un esprit d'équipe puisqu'une partie du personnel n'est pas permanente.

2. Le fait d'être subsidié par le FESC entraîne des problèmes supplémentaires :

- La précarité des contrats et leur faible valorisation entraîne un roulement du personnel important.
- Du fait du moratoire, il y a une divergence entre le personnel théoriquement accordé par le FESC et le personnel effectivement subsidié par celui-ci : les associations reçoivent moins que ce à quoi elles auraient droit.
- Tout récemment, le FESC a menacé de déduire les subventions pour les projets bénéficiant d' ACS ; des décisions soudaines et aussi importantes créent de l'insécurité.
- L'obligation d'ouverture des 25h par semaine entraîne des horaires difficiles pour les animateurs : ils doivent être présents tôt le matin même s'il n'y a dans les faits pas ou peu d'enfants, puis reprendre le travail dans l'après-midi.

Choisir un personnel hautement qualifié est un choix auquel est confrontée chaque association. Cela peut répondre à un objectif spécifique[23] du **Code de qualité** : « *le milieu d'accueil veille à ce que le personnel occupé soit qualifié et ait les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et aux spécificités du type de garde organisé* » (Article 14).

De toutes façons, pour se conformer au Code, le milieu d'accueil doit encourager « *le personnel occupé, quelle que soit la qualification de base de celui-ci, à suivre une formation continue relative au caractère professionnel de la fonction d'encadrement, aux connaissances en matière de développement de l'enfant et à la mesure de l'importance et de la valeur sociale et éducative du travail quotidien* » (objectif général du code, Article 9)

[23] Rappelons que les milieux d'accueil sont tenus de respecter tous les objectifs **généraux** (articles 2 à 11), et doivent choisir un ou plusieurs objectifs **spécifiques** (articles 13 à 18).

Des inégalités et de l'exclusion

Nos observations

Dans un certain nombre de cas, on relève des situations où tous les enfants ne sont pas égaux face aux projets, voire sont exclus de ceux-ci. Nous avons relevé certains facteurs générant cette inégalité et ces exclusions : les tarifs pratiqués, les contraintes imposées par le FESC en terme de documents demandés et le manque de places disponibles.

Ainsi :

- certains vont payer plus que d'autres s'ils ne sont pas en ordre de papiers demandés par le FESC ou s'ils ne rentrent pas dans les critères de subvention du FESC ; le tarif demandé pour les activités peut parfois être un frein (voir aussi p. **Erreur ! Signet non défini.**)
- s'inscrire à l'avance, préparer des documents sont pour certains parents des tâches difficiles, voire insurmontables, vu leur faible bagage social et culturel ;
- n'ont accès aux services qu'une partie de ceux qui le souhaitent, les autres étant sur une liste d'attente ;
- les petits sont très souvent exclus des projets, la plupart s'adressant aux enfants de six ans et plus (voir également p. **Erreur ! Signet non défini.**).

Nos questions et réflexions

Si, en théorie, on ne peut qu'être d'accord avec l'idée de bannir toutes les inégalités, dans la pratique, cela s'avère difficile. Ainsi, même le **Code de qualité** n'est pas tout à fait clair avec cela. En effet, le premier de ses objectifs généraux[24] est : « *Le milieu d'accueil veille à l'égalité des chances pour tous les enfants dans l'accès aux activités proposées* » (article 2.1).

Mais par ailleurs, l'un de ces objectifs spécifiques est : « *Le milieu d'accueil prend les dispositions nécessaire pour que son accès ne soit pas limité par le montant de la participation financière éventuellement demandée aux personnes qui confient l'enfant* » (article 13). Ce qui signifie donc que l'objectif général est déjà limité puisqu'il n'est pas obligatoire pour les structures d'accueil de prévoir l'accessibilité financière pour tous.

[24] Rappelons que les milieux d'accueil sont tenus de respecter tous les objectifs **généraux** du code de qualité et de choisir un ou plusieurs objectifs **spécifiques**.

En outre, le manque de moyens pour le personnel et l'espace souvent réduit imposent aux associations de limiter leurs services à un nombre défini d'enfants. Il nous semble qu'il ne faut pas pour autant oublier tous ceux qui ne pourront être accueillis et réfléchir, éventuellement en collaboration avec d'autres structures, à des solutions.

Etre subsidié par le FESC : quelles en sont les conséquences ?

Les points forts :

- Ce subside tient compte de besoins spécifiques du secteur de l'enfance, jusqu'ici peu ou pas considérés par les pouvoirs publics : accueil extrascolaire, accueil, flexible et d'urgence, garde d'enfants malades.
- Les subsides du FESC ont permis de créer et de développer des projets d'accueil extrascolaire qui ont eu des conséquences intéressantes sur le terrain. Pour certaines associations, ça a été l'occasion de mieux structurer leur accueil et d'être reconnues dans la particularité de leur travail. Pour d'autres, le Règlement Spécial[25] a précipité des partenariats et des mises en réseau autant dans le but de maintenir les subsides que de favoriser d'autres aspects : des échanges de pratiques, par exemple.
- Le FESC a une logique liée à l'emploi (garde des enfants durant les activités professionnelles des parents) mais a également une exigence de qualité, dans la mesure où il demande un avis de l'ONE.
- Le système de subventions favorise l'accueil des familles nombreuses (voir p. **Erreur ! Signet non défini.**).

Les inconvénients :

Parmi les obligations :

- il faut ouvrir 25h par semaine (hormis les week-ends), ce qui signifie devoir ouvrir le matin même si au niveau des besoins du public, cela ne correspond pas aux besoins réels. De plus, l'obligation d'ouverture des 25h par semaine entraîne des horaires difficiles pour les animateurs (voir aussi p **Erreur ! Signet non défini.**).
- il faut fournir une série de documents (talon des allocations familiales, composition de ménage) à demander aux parents, ce qui peut entraver les relations avec ceux-ci. (voir aussi p. **Erreur ! Signet non défini.**).
- Dans le cas où les associations obtiennent les compositions de ménage via la commune, cela pose des questions de type déontologique.

Dans la gestion :

- La *gestion administrative* est très lourde et fastidieuse (présences et nombre d'heures, collecte des données, gestion des données et envoi de l'ensemble au FESC) : elle prend du temps qui pourrait être utilisé en faveur des enfants.
- Le système « avances et solde en fin d'année » pose des problèmes de *gestion financière* pour les petites associations qui n'ont pas de fonds propres disponibles.
- Le FESC fonctionne sur *l'année civile*. Or les projets extrascolaires fonctionnent eux sur l'année scolaire. Cela entraîne des inadéquations notamment en ce qui concerne les contrats du personnel.

Les décisions du FESC :

- Il y a une divergence entre le *personnel théoriquement accordé* par le FESC et le personnel effectivement subsidié par celui-ci : les associations reçoivent moins que ce à quoi elles auraient droit.
- Les décisions du FESC changent régulièrement de façon inattendue et créent une certaine insécurité auprès des associations.
- Le moratoire empêche l'accession aux subventions de tout nouveau projets d'accueil.

[25] Le règlement spécial afférent à l'arrêté royal du 19 août 1997 fixe les modalités selon lesquelles le Fonds d'Equipements et de Services Collectifs affecte le produit des cotisations perçues à l'octroi de subventions à des projets d'accueil d'enfants âgés de 2,5 à 12 ans et à certains projets d'accueil d'enfants âgés de 0 à 3 ans.

IV. CONCLUSION

Nous voici au terme d'*une* approche de milieux d'accueil extrascolaire bruxellois francophones. Elle en appelle d'autres à sa suite ! Les rencontres avec les associations sur le terrain ont permis d'aborder des réalités concrètes que nous n'aurions pas connues autrement. La plupart des associations étaient contentes de « voir des visages sur des noms » et de partager leurs expériences de travail avec nous. Quelques autres marquaient un peu de réticences ; « Que va-t-on encore nous demander ? ». Car entrer dans une association, c'est entrer dans une philosophie, dans une histoire humaine. Un rapport de confiance est de mise. Il ne faut pas seulement prendre, il faut aussi donner. Les associations rencontrées se (re)connaîtront-elles dans ce document ? Mais surtout, que se dégagera-t-il ensuite ?

Nous avons clairement identifié ceci : **la nécessité pour les associations d'être mieux prises en compte dans leur travail avec les enfants**. Si les associations ont démarré leurs activités pour les enfants à un moment donné, c'est qu'il y avait des besoins cruciaux qu'elles percevaient. Maintenant elles attendent d'être soutenues, appuyées par une politique globale cohérente… et qui leur fasse *confiance*. Ces mots ont un poids dans leurs journées quotidiennes.

Nous pouvons recenser d'autres **attentes**.

Pour les animateurs et les promoteurs de projets, ce serait de voir leurs tâches administratives réduites pour se donner du temps pour mieux réfléchir et agir ; d'avoir des contrats, statuts, salaires, horaires plus valorisants.

Pour les parents, il s'agirait d'avoir bien moins de difficultés à concilier vie professionnelle et familiale, d'être soutenus dans leur rôle de parents (qu'il ne soit surtout pas qu'une charge !) aux niveaux horaires et qualité de l'accueil notamment.

Pour les enfants, ce serait d'avoir un espace à eux, d'être encadrés par des personnes disponibles, d'avoir un lieu d'ouverture et d'échange, d'épanouissement et de rentrer ensuite chez eux contents.

Quelles sont les **réponses** apportées à ces attentes ?

La Convention internationale des droits de l'enfant ratifiée il y a presque 9 ans par la Belgique a déjà incité à des initiatives intéressantes[26]. Comme cadre juridique, elle définit les

[26] Voir « La Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant… dix ans déjà » de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

droits civils, sociaux, économiques et culturels des enfants. Des thèmes sont abordés : la protection, le droit à certaines prestations, mais aussi le droit à agir de lui-même dans la mesure de ses moyens et de participer aux décisions qui concernent sa vie. L'enfant y est considéré comme un sujet à part entière, qui se prépare à assumer sa vie de citoyen. Mais la Convention réaffirme aussi le rôle prépondérant de la famille pour le bien-être et le bon développement de l'enfant.

Dans les déclarations gouvernementales de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, le secteur extrascolaire est maintenant présent : « Nécessité impérieuse, l'organisation de l'accueil extra-scolaire ne pourra être résolue dans un cadre scolaire étroit par le biais des avantages sociaux, mais bien dans celui d'une *politique globale de l'enfance* ».
Et, pour la première fois, au sein d'un même Ministère sont réunies les compétences en matière d'enfance, d'accueil et d'enseignement fondamental ainsi que les missions confiées à l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). Un décret sur l'accueil extrascolaire est annoncé.
Un Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a été créé en Communauté française Wallonie-Bruxelles dont l'intention est de construire, avec et à l'intention des acteurs de la Communauté, un instrument de diffusion : être un réseau d'échange d'expériences, d'idées, de projets innovants.

Des expériences pilotes sont en cours ou ont été menées dans des communes et des villes de la Région wallonne et à Bruxelles, en faveur de l'accueil des enfants. Elles doivent permettre d'inventorier les ressources existant en matière d'accueil extrascolaire, d'en définir les besoins et de dégager des pistes d'actions adéquates ; celles-ci permettraient de développer une politique d'accueil de l'enfance articulée autour des communes et répondant aux besoins des familles.

L'ONE voit ses missions étendues aux enfants jusque douze ans[27] : « Nul, étranger au milieu familial de la vie de l'enfant, ne peut organiser *la garde d'enfants de moins de douze ans* de manière régulière sans le déclarer préalablement à l'Office et sans se conformer à un *code de qualité de l'accueil* arrêté par le Gouvernement après avis de l'Office ».

[27] Article 5 du Décret du 30 mars 1983 portant création de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, tel que modifié par le Décret du 8 février 1999.

Le Code de qualité de l'accueil[28] expose les éléments de base pour un milieu d'accueil de qualité ; il est à la fois une base de réflexion pour les équipes et une reconnaissance pour les milieux d'accueil qui l'appliquent déjà.

Le Fonds des Equipements et Services Collectifs est le premier organe de financement qui tient compte explicitement de l'accueil extrascolaire.

Des représentants, comme l'asbl Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance (BADJE), émergent pour promouvoir et défendre le secteur extrascolaire.

De fait, il apparaît de plus en plus nettement que l'extrascolaire est *un secteur en soi*, en pleine élaboration. Il pose un certain nombre de questions d'ordre organisationnel, financier, relationnel,… Son élaboration ne peut certes se faire sans les acteurs concernés : les promoteurs de projets, les animateurs, les familles et … les enfants !

Qu'y a-t-il encore à **changer**, à **améliorer** ?

Pour le secteur extrascolaire :

- Mieux définir les limites du secteur tout en gardant la souplesse et la richesse des initiatives.
- Trouver une dénomination plus adéquate, moins connotée et ambiguë. Une nouvelle dénomination serait le symbole d'une meilleure structuration, le gage d'une identité spécifique.
- Cesser les financements parcellaires : parvenir à une subsidiation cohérente et globale pour l'enfance ou, si ce n'était pas possible, donner les moyens aux associations d'avoir un personnel supplémentaire pour équilibrer les questions de gestion et d'action.
- Donner un subside centré sur les besoins et problèmes réels du projet d'accueil (qualité, opportunité) et de ses bénéficiaires, et non plus sur des critères qui n'y correspondent pas nécessairement (en terme d'horaires, d'activités, de type de public, etc) ; ceci permettrait d'éviter des contrôles contraignants et suscitant la méfiance.
- Passer d'un contrôle normatif à des évaluations constructives. Il serait plus intéressant d'*accompagner* les associations à *ajuster* toujours mieux leurs actions aux besoins et problèmes des populations avec lesquelles elles travaillent. Le temps passé à effectuer des tâches administratives liées aux subsides serait affecté à des *réflexions* sur la qualité, la pertinence et l'amélioration du projet.

[28] Arrêté du gouvernement de la Communauté française fixant le code de qualité de l'accueil, approuvé le 31 mai 1999.

Pour le personnel :

- Il faudrait tenir compte du temps passé non seulement à l'animation des enfants, mais également aux préparatifs, aux temps de réunions, d'évaluation et de formation et leur permettre d'exercer leur fonction dans les meilleures conditions de travail possibles.

En matière d'infrastructure :

- Il faudrait évaluer les besoins d'agrandissement, de rénovation et y répondre (espaces verts et de jeux y compris)

En terme de tarifs :

- En ce qui concerne les tarifs à demander aux parents, il faudrait permettre aux associations d'être financièrement accessibles à tous, sans que la qualité en pâtisse, ni la situation économique de l'association.

En résumé, il faut :

- Poursuivre la connaissance du secteur dans ses nuances et favoriser des coordinations accessibles à tous les acteurs qui leur permettent de s'informer, d'échanger, de réagir et d'être entendus.
- Donner des moyens qui tiennent compte des besoins globaux de l'enfance (en matière d'âges notamment).
- Permettre la professionnalisation du secteur sans la rigidifier.
- Tenir compte des différents temps extrascolaires : avant et après la classe, à midi, le mercredi, les week-end ou les congés,
- S'occuper aussi bien des associations organisant l'accueil extrascolaire, mais aussi des autres versants : garderies, camps de vacances, plaines de jeux, projets culturels et/ou itinérants…
- Encore mieux penser la place de l'enfant et de sa famille ; le statut des parents ne doit notamment pas empêcher l'enfant d'être accueilli.

Du côté des associations, si leur marge de manœuvre est limitée pour les questions évoquées précédemment, pour d'autres points, l'optimisation des pratiques ne dépend que d'elles. Par exemple :

- en aménageant les locaux et en les décorant (voir p. 37) ;
- en attribuant la même importance à tous les moments de l'accueil, y compris les garderies (voir p. 42) ;
- en réfléchissant toujours et encore au projet, à sa pertinence, à sa qualité ;
- en cherchant à améliorer les relations avec les parents (voir p. 44) ;
- en réfléchissant à la pertinence des concertations et partenariats entre autres avec les écoles (voir pp. 18 et **Erreur ! Signet non défini.**).

Bien ! Nous avons donc du pain sur la planche. Et vous aussi ! Bon travail…

Bibliographie

Documents cités :

Le Code de Qualité de l'accueil et son application, ONE, Bruxelles, juin 1999.

DUEZ, J., « Le philosophe qui parle avec les enfants », propos recueillis par GOUZEE, Cl in Libertés !, n°358, novembre 1999, pp. 16-17.

HOUSSAYE, J., Le centre de vacances et de loisirs prisonnier de la forme scolaire, in Revue Française de Pédagogie, n°125, octobre-novembre-décembre 1998, pp. 95-107.

Documents concernant l'accueil extrascolaire :

Accueil extra-scolaire, Une nouvelle approche ! Guide pour un accueil centré sur l'enfant, Ministère de l'Emploi et du Travail, Secrétariat de la Commission du travail des femmes, Ministère des Affaires sociales et de la Santé de la Communauté française, Gand, 1993.

BASTYNS, C., Les écoles de devoirs de la Région de Bruxelles-Capitale : état des lieux et éléments d'évaluation, Coordination des Ecoles de Devoirs de Bruxelles, Bruxelles, octobre 1995.

BAWIN-LEGROS, B. (sous la direction de), L'accueil extrascolaire : enjeux et défis, Université de Liège, mai 1999.

BERTHET, C., DELIENS, C., Les midis à l'école : « journal », Coordination Education/Santé asbl, Bruxelles, octobre 1999.

DOLTO, F., L'enfant et la fête, Mercure de France, Gallimard, Paris, 1998

HENRI, J.-P. (les francas), Le temps libre des enfants. Que faire dans votre commune ? Milan, 1995.

HOUSSAYE, J., Le centre de vacances et de loisirs prisonnier de la forme scolaire, in Revue Française de Pédagogie, n°125, octobre-novembre-décembre 1998, pp. 95-107.

De school is uit !, Vormingscentrum voor de Begeleiding van het Jonge Kind (VBJK), Gand, 1998.

Documents concernant le FESC :

ARCQ, E., BLAISE, P., La décision politique en matière d'accueil de l'enfant, Courrier hebdomadaire du Centre de Recherche et d'information socio-politique (CRISP), n° 1572-1573, Bruxelles, 1997.

DUSART, A.-F., L'accueil extrascolaire financé par le FESC en Communauté française, Observatoire de l'Enfant 13/1998, Bruxelles, 1998.

Règlement spécial, afférent à l'arrêté royal du 19 août 1997 fixant les modalités selon lesquelles le Fonds d'Equipements et de Services Collectifs affecte le produit des cotisations perçues à l'octroi de subvention à des projets d'accueil d'enfants âgés de 2,5 à 12 ans et de certains projets d'accueil d'enfants de 0 à 3 ans, Moniteur belge, 24 septembre 1997.

Annexe I : Le FESC : bref historique

Le Fonds des Equipements et Services Collectifs (FESC) est institué depuis 1971 au sein de l'Office National des Allocations Familiales pour Travailleurs Salariés (ONAFTS). Grâce à un boni des allocations familiales, il eut pour mission de subsidier les services familiaux en faveur des travailleurs salariés (aide aux milieux d'accueil et services d'aides familiale). Par la suite, ces missions ont été étendues pour l'accueil d'enfants malades et l'accueil en-dehors des heures normales de travail.

En 1993, un accord interprofessionnel permit de financer durant deux ans des projets concernant l'accueil d'enfants de 0 à 12 ans, grâce au prélèvement de 0,05 % de la masse salariale des travailleurs salariés. La première année, le Fonds pour l'Emploi a géré cet argent ; l'ONAFTS a pris la relève l'année suivante (en 1994). Cet accord fut reconduit d'année en année, mais le FESC connaîtra une histoire mouvementée, à cause de l'épuisement de son capital. Ses missions « classiques » ont alors été supprimées en 1998 et un accord de reprise par les Communautés et Régions fut signé (aide à l'emploi principalement). Tandis que la cotisation de 0,05 % fut rendue structurelle au 01.01.99.

Entre-temps, en 1997, vu les très nombreux projets d'accueil, un Règlement Spécial[29] a établi des critères de recevabilité et a défini 4 types d'accueil : l'accueil extrascolaire, l'accueil flexible, l'accueil d'urgence et l'accueil d'enfants malades. De nombreux projets d'accueil ont été exclus (notamment les projets culturels de l'accueil extrascolaire) : ils seront indiqués dans un cadastre. Le FESC continue actuellement son moratoire. Aucun nouveau projet d'accueil n'est subsidié.

[29] Le règlement spécial est afférent à l'arrêté royal du 19 août 1997 fixant les modalité selon lesquelles le FESC affecte le produit des cotisations perçues à l'octroi de subventions à des projets d'accueil d'enfants âgés de 2,5 à 12 ans et à certains projets d'accueil d'enfants âgés de 0 à 3 ans.

Annexe II : liste des associations coordonnées

Ateliers du soleil
Ateliers Populaires - CEC
Bouillon de cultures
Centre de prévention des violences conjugales et familiales
CIJD (Centre International de la Jeunesse pour le Développement :Dialogue Afrique-Europe)
Etoile du Nord
Foyer Culturel d'Evere
Groupe Contact et Sensibilisation (GCS)
IDJ (Information et Documentation des Jeunes et du grand public)
Maison des enfants Van Dyck
Mission Locale d'Anderlecht
Rasquinet
Réseau Coordination Enfance (RCE) :
- Les Amis d'Aladdin
- Maison de quartier d'Helmet
- GAFFI
- Atelier des Petits Pas
- NADI

Annexe III : liste des associations rencontrées et visitées

Ateliers du soleil
Ateliers Populaires - CEC
Bouillon de cultures
Centre de prévention des violences conjugales et familiales
CIJD (Centre International de la Jeunesse pour le Développement : Dialogue Afrique-Europe)
Etoile du Nord
Foyer Culturel d'Evere
Groupe Contact et Sensibilisation (GCS)
IDJ (Information et Documentation des Jeunes et du grand public)
Maison des enfants Van Dyck
Enfance Accueil de la Mission Locale d'Anderlecht
Rasquinet
Réseau Coordination Enfance (RCE) :
- Les Amis d'Aladdin
- Maison de quartier d'Helmet
- Atelier des Petits Pas
- NADI

La Rosée
La Goutte d'Huile
La Cour des Miracles
Le monde au bout des doigts
CEDAS

Index

Animateurs.....6, 12, 16, 17, 20, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 33, 36, 42, 45, 47, 48, 49, 50, 51, **52, 54, 57**, 59, 61
Code de qualité 5, 6, 7, 18, 20, 25, 27, 34, 40, 42, 43, 49, 54, 55, 60, 61, 64
Collaborations 39, 41
Concertation 18, 19, 29, 30, 31, 63
Créations des enfants 35, 36
Espaces extérieurs 39
Exclusion.....20, 45, 55
FESC 5, 6, 7, **8**, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 25, 47, 51, 52, 54, 56, 57, **58**, 64, 65
Garderie.....9, 24, 28, 42, 43, 62, 63
Inégalités 22, 27, 52, 55
Locaux 5, 12, 18, 19, 34, 37, **38, 39, 40, 41**, 63
Matériel 17, 23, 28, 29, 37, 39, 40, 43
Parents...5, 8, 9, 12, 14, 15, 17, 21, 23, 24, 25, 29, 30, 31, 33, 35, 41, 42, 43**, 44, 45, 46, 47, 49, 50**, 57, 59, 62, 63
Partenariat 18, 19, 20, 44, 57, 63
Personnel..... 5, 8, 10, 12, 19, 22, 29, 30, 31, 32, 37, 42, 43, 49, **50, 52, 53**, 54, 56, 58, 61, 62